

CHI
EA55
D3/F
Vendredi 86 - Print. / 87
DOCS

Le bulletin du désarmement

Un exposé des activités
nationales et internationales
en matière de désarmement
et de contrôle des armements

Le Canada est d'avis que la rencontre de Reykjavik a renforcé les espoirs de progrès dans les relations Est-Ouest	1
Le Canada accueille avec une vive inquiétude la décision des États-Unis concernant l'Accord SALT II	3
M. Clark expose les priorités canadiennes en matière de contrôle des armements devant l'AGNU	4
La Conférence de Stockholm : « d'une importance capitale »	5
Le document de Stockholm — répercussions militaires et application aux forces armées canadiennes	7
Rencontre du Groupe consultatif sur le thème des rapports entre le désarmement et la défense	9
La Défense nationale et le contrôle des armements — des priorités canadiennes partageant une logique commune et un objectif similaire	10
L'ambassadeur au désarmement fait une déclaration au nom du Canada, devant la Première commission des Nations Unies	13
Adoption d'une résolution sur la vérification présentée par le Canada aux Nations Unies	15
Le Canada se réjouit de l'issue des délibérations de la Première commission à la 41 ^e session de l'AGNU	16
Résolutions relatives au désarmement et au contrôle des armements adoptées au cours de la 41 ^e session de l'AGNU	17
L'engagement du Canada en matière de contrôle des armements	19
Le Canada accueille un atelier international sur l'échange de données sismiques	21
Modernisation de l'ensemble sismologique de Yellowknife	22
Le Canada entièrement d'accord avec la convention sur les armes biologiques ou à toxines	23
Cérémonie commémorative de la Journée internationale de la paix	24
Année internationale de la paix : succès retentissant du concours d'affiches et d'essais	25
Des membres du Groupe consultatif assistent aux séances de la Première commission	26
Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dépose la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial sur les relations extérieures du Canada	27
Le Canada et l'OTAN	28

Le *Bulletin du désarmement*, publié périodiquement par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures, a pour but d'informer le public canadien au sujet des questions touchant le contrôle des armements et le désarmement. Pour faire inscrire votre nom sur notre liste d'envoi ou pour obtenir des copies supplémentaires, veuillez adresser vos demandes comme suit : Rédacteur en chef, *Bulletin du désarmement*, Division du contrôle des armements et du désarmement, Ministère des Affaires extérieures, 125, promenade Sussex, Ottawa (Ontario) K1A 0G2

This publication is also available in English.

Le Canada est d'avis que la rencontre de Reykjavik a renforcé les espoirs de progrès dans les relations Est-Ouest

Le 21 octobre dernier, le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, faisait une déclaration à la Chambre des communes concernant le sommet américano-soviétique à Reykjavik, en Islande. Voici le texte de son allocution :

« Pendant la fin de semaine de l'Action de grâces, l'attention du monde était fixée sur Reykjavik, où les dirigeants des États-Unis et de l'Union soviétique se sont réunis pour tenter d'insuffler plus de dynamisme au processus du sommet engagé l'an dernier à Genève, et pour réduire certaines des nombreuses différences qui les séparent. Leur objectif était de donner un souffle nouveau au processus. Et ils ont réussi.

Le contrôle des armements et la sécurité sont les grandes questions internationales de notre époque, et la façon dont elles seront réglées façonnera les perspectives globales pour les prochaines décennies.

Il est trop tôt pour faire une évaluation définitive de cette dernière rencontre. Maintenant, la tâche à Washington et à Moscou est de garantir que les progrès qui semblent avoir été réalisés ne sont pas perdus. Tous les gouvernements partagent cette responsabilité et nous, Canadiens, devons faire notre part.

Aujourd'hui, comme contribution aux discussions et débats qui se tiennent ici même à la Chambre, comme dans l'ensemble du pays, j'aimerais faire certaines brèves observations sur la nature de la rencontre de Reykjavik dans le grand contexte des relations Est-Ouest.

Premièrement, nous devrions nous rappeler que Reykjavik n'était qu'une étape d'un long et difficile processus de gestion de la relation entre l'Est et l'Ouest.



M. Clark prenant la parole à la Chambre des communes.

Durant la réunion, les deux parties ont enregistré des progrès que nul n'aurait pu soupçonner au départ. À l'issue de la rencontre, les deux camps se sont dit déçus de ce que le déblocage ne se soit pas matérialisé après être devenu une quasi réalité. Aujourd'hui, après avoir fait le bilan de la réunion, les deux parties s'accordent pour dire que les propositions mises de l'avant en Islande restent sur la table de négociation.

Ce processus d'édification des relations Est-Ouest connaît un renouveau d'intensité depuis janvier 1985. L'objectif de la rencontre de Reykjavik n'était pas de conclure des accords, mais plutôt de les préparer. L'Histoire fera de cette réunion un succès dans la mesure où nous saurons mettre à profit les progrès enregistrés à cette occasion.

L'aspect le plus notable de la réunion de Reykjavik est la mesure dans laquelle les parties ont pu s'entendre sur toute la gamme des questions d'armement et

d'essais nucléaires. Elles ont provisoirement convenu de réduire de 50 % d'ici cinq ans chacune des principales composantes de leurs arsenaux nucléaires stratégiques — missiles basés à terre, missiles balistiques lancés par sous-marin et bombardiers stratégiques. À un moment donné de leurs discussions, elles ont également convenu d'éliminer complètement les missiles balistiques d'ici 10 ans.

Sur la question des armes nucléaires de portée intermédiaire, on s'est également provisoirement entendu pour les éliminer complètement de l'Europe d'ici cinq ans, l'URSS et les États-Unis gardant chacun seulement 100 ogives en Asie soviétique et dans les États continentaux des États-Unis respectivement. Les États-Unis et l'Union soviétique ont aussi convenu de la nécessité de négocier la réduction des arsenaux nucléaires à courte portée.

Ils ont accepté un processus de réduction graduelle des essais nucléaires, qui devrait éventuellement mener à la cessation complète de ces essais une fois que les armes nucléaires auront été abolies. Ils ont montré une large convergence de vues sur les pratiques de vérification à appliquer aux diverses mesures.

Le fait que des discussions aussi détaillées aient été menées et aient produit un accord provisoire aussi englobant témoigne du sérieux et de la détermination avec lesquels les deux parties ont abordé leur tâche. L'élément le plus significatif est la démonstration du fait que d'importantes réductions négociées dans les arsenaux nucléaires ne doivent pas nécessairement rester un rêve irréalisable.

Reykjavik nous a rappelé trois leçons. Les deux premières sont que les deux parties sont sérieuses et que le contrôle des armements est possible. Mais la troisième leçon est que le contrôle des armements ne se fera pas facilement. C'est au contraire un processus délibéré et difficile.

L'élément plus modérateur de la réalité qui a émergé de Reykjavik est le fait que les deux parties continuent à diverger sur le rôle futur des forces de défense stratégique. Il ne s'agit pas de dire oui ou non à l'IDS, mais de trouver un moyen de gérer les recherches sur les armes défensives dans lesquelles sont engagées les deux parties.

Une grande question qui se pose aux deux gouvernements consiste à savoir si la recherche est confinée au laboratoire en vertu de l'actuel Traité ABM. C'est un Traité qui a deux signataires : les États-Unis et l'Union soviétique. Son libellé ne mentionne pas directement la recherche, mais dans leurs négociations privées, les parties ont pu en faire état. Il appartient aux deux gouvernements qui en sont parties de s'entendre sur l'esprit véritable du Traité.

Il importe de noter qu'il s'agit là d'une question différente du débat de ces derniers mois sur ce que permet la déclaration commune « D » du Traité ABM concernant les systèmes de missiles antimissiles fondés sur d'autres principes physiques. Pour notre part, nous devons veiller à ce que ce Traité soit strictement respecté et à ce que les deux parties continuent de garantir l'intégrité de cet accord fondamental pour le contrôle des armements.

L'actuelle situation ne représente aucunement un recul par rapport à la situation qui existait avant Reykjavik. Les incertitudes et les mésententes technologiques, politiques et juridiques ont toujours caractérisé le débat sur la défense stratégique. Mais même dans ce domaine, il nous semble y avoir eu certains progrès vers une meilleure compréhension mutuelle, en ceci que la légitimité de la recherche liée à la défense stratégique est maintenant acceptée par les deux parties. Comme le traité ne fait explicitement mention que du développement, de l'essai et du

déploiement, il reste en fait à déterminer les limites de la recherche admissible.

Monsieur le Président, nous ne devrions pas nous concentrer exclusivement sur les questions d'armements nucléaires et stratégiques comme si elles constituaient la totalité des relations Est-Ouest. Il est vrai que ces questions sont inévitablement devenues l'élément central de cette relation, mais elles ne devraient pas être séparées du contexte global. Il existe d'autres domaines du contrôle des armements, surtout en rapport avec les armes chimiques, où il y a lieu de faire preuve d'un optimisme prudent. De plus, nous croyons savoir que des progrès continuent d'être réalisés sur les questions humanitaires et sur toute une gamme de questions bilatérales. Monsieur le Président, j'aimerais ajouter que j'ai été encouragé par les entretiens sur les droits de la personne que j'ai eus avec le ministre des Affaires étrangères Shevardnadze, lorsqu'il a visité Ottawa. Nos discussions ont été franches et, je crois, plus ouvertes qu'auparavant. Le Canada croit que des progrès dans ce domaine et sur les questions régionales sont essentiels si nous voulons établir la confiance dans nos intentions respectives. Ce processus d'édification de la confiance est loin d'être achevé.

La paix et la sécurité nécessitent de la patience et de la persistance. Les mouvements émotifs qui vont des attentes exagérées aux sombres prédictions ne favorisent pas le soin et la prudence qui doivent entourer les difficiles choix de politique.



Le président des États-Unis, Ronald Reagan, et le secrétaire général de l'Union soviétique, M. Gorbatchev, se rencontrent, face à face, sans autres témoins que leurs interprètes, lors du Sommet de Reykjavik.

Canapress



Comme le Premier ministre et moi-même l'avons mentionné clairement, les États-Unis et l'URSS ont fait ces derniers mois des progrès remarquables sur les questions centrales du contrôle des armements et du désarmement. Ils sont encore sérieusement engagés dans la tâche de rechercher des compromis sur les domaines de mésentente qui subsistent.

Nous sommes encouragés par les engagements publics qu'ont pris le Président et le Secrétaire général de bâtir sur les progrès réalisés à Reykjavik. La reprise, mercredi dernier à Genève, des négociations sur les armes nucléaires et la militarisation de l'espace ne peut être qu'une autre bonne nouvelle.

Les superpuissances en sont presque venues à un accord majeur sur le contrôle des armements.

Nous ne pouvons nous arrêter ici. Nous devons aller de l'avant. Le contrôle des armements est un processus fragile et son environnement doit être protégé. Il est donc doublement important que l'on s'oppose à toute action qui pourrait être considérée comme venant affaiblir ou défaire l'actuel cadre international sur lequel se fondent les relations Est-Ouest et le contrôle des armements.

On a accordé beaucoup d'attention à l'IDS et au Traité ABM. Les négociations de Genève devront résoudre les différends qui persistent dans ce domaine. Les progrès dans d'autres domaines ne devraient pas dépendre du règlement de ces problèmes. Nos alliés européens se préoccupent tout particulièrement des forces nucléaires intermédiaires. Le Canada aimerait voir un accord dans ce domaine ainsi que dans celui des armes stratégiques, qui nous menacent directement.

Le Canada croit fermement à la valeur du mécanisme des négociations confidentielles. C'est un mécanisme finalement irremplaçable. Mais il peut être appuyé par diverses techniques comme l'envoi de représentants spéciaux et, comme nous venons de le voir, par la tenue de sommets. Nous incitons les deux superpuissances à continuer d'utiliser toutes ces techniques plutôt que de mener toutes leurs négociations en public.

Si la tenue d'un sommet à Washington cet automne est maintenant improbable, l'établissement d'une date pour le début

de l'an prochain pourrait aider à maintenir l'élan du processus.

Le Canada s'est impliqué dans les relations Est-Ouest en tant que membre de l'Alliance de l'OTAN. Cette Alliance est le fondement de notre sécurité. Ce qui se passe à la table de négociation entre l'URSS et les États-Unis influe directement sur notre propre sécurité. Mais nous sommes en même temps une nation voulant la paix. Les Canadiens ont toujours oeuvré pour la paix et pour la compréhension internationale. Nous n'avons pas hésité, et nous n'hésiterons pas à faire connaître nos vues: publiquement lorsque cela est approprié, et privément sur une base permanente.

Mais le rôle du Canada n'est pas simplement de donner des conseils. Nombre des obstacles qui entravent toujours le processus de négociation découlent directement d'un manque de confiance. La priorité que le gouvernement a accordée aux questions de vérification en particulier est un effort direct pour régler cette question. Les accords de contrôle des armements ne produisent pas la sécurité à eux seuls, mais la confiance dans leur respect donne cette sécurité. Et la vérification justifie cette confiance. Une telle approche renforce la crédibilité des conseils que nous pouvons prodiguer.

Le Canada, en tant que pays occidental, continuera de participer au processus d'édification des relations Est-Ouest. Les visites qu'effectuaient le mois dernier au Canada le ministre des Affaires étrangères de l'URSS, M. Shevardnadze, et le Premier ministre de la Tchécoslovaquie s'inséraient dans ce processus. En outre, au début du mois prochain, je me rendrai à Vienne pour l'ouverture de la réunion de suivi de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE). Cette réunion, qui traite des relations Est-Ouest sous les aspects des droits de l'homme, de la sécurité ainsi que des contacts économiques et humains, nous donne une possibilité de faire bouger le processus d'une façon globale et intégrée.

Nos espoirs de réaliser de réels progrès dans les relations Est-Ouest ont été renforcés par les développements survenus à Reykjavik. Le Canada a été en contact avec les deux parties avant et depuis la réunion tenue en Islande. Nous continuerons de mettre toutes nos ressources à contribution pour aider les États-Unis et l'Union soviétique à consolider l'acquis de Reykjavik. »

Le Canada accueille avec une vive inquiétude la décision des États-Unis concernant l'Accord SALT II

Le 28 novembre 1986, le ministère des Affaires étrangères rendait publique la déclaration suivante du très honorable Joe Clark.

« À la suite de mesures prises aujourd'hui par les États-Unis, le nombre de vecteurs nucléaires stratégiques américains dépasse désormais le seuil fixé par l'Accord SALT II. Le président Reagan avait annoncé en mai dernier que les États-Unis ne seraient plus liés par cet accord qui n'a jamais été ratifié et qu'ils cesseraient par conséquent de démanteler les systèmes anciens au fur et à mesure de l'application de leur programme de modernisation.

Le gouvernement, qui avait accueilli avec une vive inquiétude l'annonce de la décision américaine au printemps, déplore aujourd'hui qu'elle ait été mise à exécution. Nous avons maintes fois communiqué nos vues à l'administration américaine. Le Premier ministre a envoyé cette semaine une lettre à ce sujet au président Reagan, et j'ai moi-même abordé cette question la semaine dernière au cours de mes discussions avec le secrétaire d'État Shultz. Le gouvernement reconnaît que l'Accord SALT II présente des lacunes et que l'URSS n'a pas donné de réponses satisfaisantes aux accusations voulant qu'elle n'ait pas respecté ses dispositions. Il reste qu'un accord, même imparfait, limitant la course aux armements stratégiques est préférable à l'absence de tout accord. Nous avons pris note des intentions déclarées des États-Unis de se restreindre et de ne pas dépasser les niveaux de vecteurs stratégiques soviétiques. J'exhorte les deux parties à faire preuve de modération.

Nous espérons que les États-Unis et l'URSS conviendront, dans le cadre des négociations de Genève, d'un nouvel accord sur le contrôle des armements qui aura pour effet de réduire radicalement le niveau de leur arsenal stratégique et non pas simplement de le contenir. Dans l'attente d'un tel accord, nous estimons que le contrôle des armements nucléaires et la stabilité stratégique seront le mieux assurés si les États-Unis et l'URSS continuent de respecter les dispositions de l'Accord SALT II. »

M. Clark expose les priorités canadiennes en matière de contrôle des armements devant l'Assemblée générale des Nations Unies

Extraits de l'allocution prononcée le 24 septembre 1986 par le très honorable Joe Clark, secrétaire d'État aux Affaires extérieures, à la 41^e session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

«... En cette Année internationale de la paix, nous serons, plus que de coutume, jugés d'après nos réalisations dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements. Tous les membres de la communauté internationale applaudiront avec le Canada la relance du dialogue entre les États-Unis et l'Union soviétique. Le Président Reagan a fait état devant nous d'un échange de lettres avec le Secrétaire général Gorbatchev portant sur de nouvelles propositions relatives au contrôle des armements. Nous accueillons avec satisfaction cette participation directe et ouverte des deux leaders dans le processus de négociation. Les entretiens qu'ont eus la semaine dernière le secrétaire d'État américain, M. Shultz, et le Ministre soviétique des Affaires étrangères, M. Shevardnadze, ont également contribué à améliorer le climat des relations entre les deux superpuissances. Nous pouvons tous nourrir l'espoir que la reprise, à Genève, des négociations américano-soviétiques sur la limitation des armements nucléaires et l'utilisation de l'espace permettra de réaliser des progrès. Nous sommes encouragés par la plus grande souplesse manifestée récemment par les deux parties dans leurs efforts pour parvenir à l'objectif commun de réductions radicales des armes nucléaires - réductions qui permettront de renforcer l'équilibre stratégique et d'accroître la sécurité internationale.

L'accent qui est mis en ce moment sur la réduction des armements nucléaires ne devrait pas, cependant, nous faire oublier la nécessité de parvenir à des progrès similaires dans le domaine de la limitation des armes classiques. Les résultats de la Conférence de Stockholm sur les mesures de renforcement de la confiance, la sécurité et le désarmement en Europe, ont également renforcé le sentiment qu'un mouvement vers un renforcement de la sécurité et de la coopération dans les relations Est-Ouest s'est engagé. L'accord de Stockholm constitue certes un tournant car il donnera



M. Clark s'adressant à l'Assemblée générale des Nations Unies, le 24 septembre 1986.

une nouvelle transparence et un nouveau caractère de prévisibilité à la conduite des affaires militaires en Europe. L'instauration de procédures convenues pour l'inspection sur place des activités aériennes et terrestres est une réalisation historique, qui pourrait avoir valeur de précédent pour d'autres négociations sur le contrôle des armements. Le Canada, qui a toujours préconisé des solutions constructives en matière de vérification, se réjouit tout particulièrement d'avoir contribué à ce résultat. Cet accord devrait faciliter un mouvement vers la négociation de mesures plus vastes de limitation et de réduction des activités militaires.

Ces signes d'espoir devraient encourager les Nations Unies à s'attaquer aux nombreuses et importantes questions dont elles sont saisies relativement au contrôle des armements. Les progrès réalisés dans un domaine peuvent en amener dans d'autres.

Le Canada fera tout son possible pour que l'on parvienne à une interdiction des armes chimiques. Nous continuerons d'œuvrer en vue de garantir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Nous avons aussi l'intention de participer de façon active au renforcement du Traité sur la non-prolifération. Le Canada se prononcera à nouveau en faveur d'une interdiction

complète des essais nucléaires. Il s'agit là d'un objectif fondamental en direction duquel des mesures concrètes peuvent et doivent être prises dès maintenant. Le Canada accueille avec satisfaction les assurances données par le Président Reagan à l'effet que les États-Unis sont disposés à ratifier le Traité sur la limitation des essais souterrains des armes nucléaires et le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques et, par la suite, à prendre d'autres mesures en vue de limiter davantage les essais nucléaires et, dans une dernière étape, y mettre fin.

Nous demandons instamment à toutes les nations de coopérer et de participer à la mise au point des techniques de vérification nécessaires à l'instauration de la confiance afin d'en arriver à la ratification de ces accords, ce qui permettra de préparer les mesures ultérieures que nous devons prendre dans tous les domaines du contrôle des armements. Car la vérification, loin d'être une seule question de capacité technique, suppose la volonté politique de parvenir à un accord sur l'application de technologie et de techniques.

Dans cet esprit, et en coopération avec d'autres délégations, le Canada continuera d'œuvrer avec vigueur en vue de l'accomplissement de progrès concrets en matière de vérification. ... »



La Conférence de Stockholm : « d'une importance capitale »

Le chef de la délégation canadienne décrit la Conférence de Stockholm comme étant « d'une importance capitale pour le Canada, ses alliés et l'ensemble de l'Europe ». L'article suivant a été rédigé par M. Tom Delworth, le chef de la délégation canadienne à la Conférence de Stockholm.

La Conférence de Stockholm a pris fin le 22 septembre dans une course contre la montre pour la négociation des détails de dernière minute. Cette conférence a présenté au monde un document remarquable sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe. Impressionnés par ces résultats pleins d'imagination et, à bien des égards, avant-gardistes, les médias internationaux ont déclaré qu'une page d'histoire venait d'être écrite à Stockholm. Cela est probablement vrai, mais seul l'avenir nous dira si cette page est le début d'un nouveau chapitre ou si elle ne fait que s'ajouter à l'ancien.

Mais trêve de métaphores. Les résultats de trois années de négociations, amorcées par une rencontre préparatoire à Helsinki en octobre 1983 et poursuivies jusqu'au début de la Conférence elle-même, qui s'est tenue à Stockholm en janvier 1984, revêtent une importance capitale pour le Canada et ses alliés et, en fait, pour l'ensemble de l'Europe. Les raisons de cette importance ne sont toutefois pas aussi largement comprises qu'elles méritent de l'être.

Le bilan qui se dégage du document de Stockholm est positif et même surprenant si l'on songe que la Conférence avait amorcé ses travaux sous les sombres augures des événements de la fin de 1983. On peut dire que la Conférence elle-même a été en quelque sorte une mesure de confiance parce qu'elle a contribué à alléger l'atmosphère des relations Est-Ouest, tout en bénéficiant elle-même du processus d'amélioration.

La notion de mesures de confiance n'est pas nouvelle. D'une façon ou d'une autre, elle figurait déjà dans un certain nombre de négociations et accords internationaux, mais surtout dans l'Acte final d'Helsinki, de 1975. Ce qui est nouveau depuis Stockholm, c'est d'abord l'élaboration détaillée des mesures de confiance très générales de l'Acte final d'Helsinki et leur caractère dorénavant obligatoire plutôt que facultatif, par suite du remplacement du verbe « pouvoir »

par le futur simple. En d'autres termes, les résultats de Stockholm se caractérisent par une élaboration considérable et détaillée des mesures de confiance et de leurs modalités d'application. Mais surtout, deux points du document peuvent être considérés comme pratiquement révolutionnaires. Le premier traite de la zone d'application des MDCS (mesures de confiance et de sécurité), qui va maintenant de l'Atlantique jusqu'à l'Oural, au cœur de l'Union soviétique, ce qui veut dire qu'une partie bien plus grande et plus importante du territoire soviétique sera dorénavant touchée par ces mesures. Mais, facteur encore plus important, le document de Stockholm prescrit comme moyen de vérification un régime qui oblige les États participants à ouvrir leur territoire à des inspections sur demande. La portée de ces deux facteurs laisse espérer que des progrès pourront être réalisés, grâce à l'abandon des positions rigides antérieures et à l'adoption d'attitudes et de mesures plus coopératives en matière de sécurité.

On a avancé que l'Occident avait comme principal objectif de réduire les barrières du secret systématique que l'Union soviétique avait toujours imposées à l'égard des mesures de confiance; en d'autres termes, toute mesure qui abaisserait le niveau de suspicion et de méfiance susciterait, à condition d'être soigneusement contrôlée, une atmosphère plus saine de confiance dans le réseau des relations militaires en Europe. Les négociateurs occidentaux ont demandé à plusieurs reprises la « démythification des affaires militaires », expression succincte

signifiant que l'Occident demandait instamment à l'Union soviétique d'adopter une attitude plus ouverte dans de nombreux domaines de l'information militaire, cette information devant être considérée plutôt comme un domaine d'intérêt plus factuel, plus ouvert et plus courant que comme l'émanation d'une politique nationale extrêmement délicate.

Dès le début de la Conférence, deux conceptions très différentes ont caractérisé les approches adoptées respectivement par l'Ouest et l'Est. L'Union soviétique et ses alliés essayaient de faire valoir ce que l'on peut appeler une conception déclaratoire de la sécurité, favorisant des déclarations faites par les plus hauts niveaux de gouvernement, déclarations exposant certains objectifs et prescrivant certaines mesures, mais en termes ni précis ni vérifiables. De son côté, l'Ouest était d'avis (et son opinion était très largement partagée par les pays neutres et non alignés) que la confiance doit plutôt être concrétisée que déclarée. À ses yeux, l'ouverture dans les Affaires militaires ne peut être qu'une conséquence de mesures précises de coopération, entreprises par l'ensemble des États participants ou par petits groupes d'États. Ainsi, au tout début de la Conférence, l'Alliance présentait un ensemble de propositions concrètes qui traitaient en termes précis des modalités d'application de certaines mesures relatives, entre autres, à la notification, à l'observation et à la vérification. C'est précisément cette approche pragmatique plutôt que théorique qui se dégage si clairement des résultats de Stockholm.



M. Tom Delworth, chef de la délégation canadienne à la Conférence de Stockholm (à gauche), s'entretient avec M. James H. Taylor, sous-secrétaire d'État aux Affaires extérieures (à droite), lors de la visite de ce dernier à la Conférence, en juin 1986. Dans la deuxième rangée se trouvent M. Chris Anstis, chef adjoint de la délégation, et le colonel C. Namiesniowski, conseiller militaire (à la droite). On voit, dans la troisième rangée, M. Robert Vanier, secrétaire de la délégation (à gauche).

Pressens Bild/Rolf Hamilton



Toute négociation constitue, bien sûr, un marchandage entre deux ou plusieurs parties. C'est dans cette perspective qu'il faut considérer l'issue de la Conférence.

Bien que les Soviétiques et leurs alliés aient présenté des projets de mesures de nature essentiellement théorique, ceux-ci ont probablement engagé les négociations avec très peu d'attentes précises. Seule une des propositions déclaratoires avancées par les négociateurs de l'Est au tout début de la Conférence est reflétée dans le document final. Elle portait sur le principe du non-recours à l'emploi de la force. En fait, la section du document de Stockholm qui porte sur ce principe n'a presque plus rien à voir avec le Traité que les pays de l'Est avaient proposé à l'origine et qu'ils continueront probablement de présenter à d'autres tribunes. Certains sont d'avis que l'inclusion de cette section dans le document donne un semblant de légitimité à l'approche politique et déclaratoire adoptée par l'Est à l'égard de la sécurité. Quelque peu de vraisemblance qu'ait cette assertion, il ne faut pas oublier que le non-recours à l'emploi de la force est un principe essentiel à l'idée que l'Ouest se fait des relations internationales et que le style de document de Stockholm est plutôt occidental que soviétique. Il est tout à fait évident qu'aucune décision gouvernementale ne sera prise ni qu'aucune politique ne sera adoptée sur la base de ce document si elle n'est pas compatible avec l'ensemble des intérêts occidentaux.

Plutôt que de gagner l'approbation générale, ce qu'ils savaient être un objectif presque certainement irréaliste, les Soviétiques et leurs alliés ont prôné la tenue, sur une base plus ou moins régulière, d'une tribune en vue de l'examen permanent, ou tout au moins périodique, de la sécurité en Europe, au sein de laquelle l'Union soviétique aurait une influence majeure. La tenue d'une Conférence paneuropéenne sur la sécurité, conférence essentiellement politique plutôt que militaire, est un objectif de longue date de la politique étrangère soviétique. Il reste à voir si cet objectif peut être entièrement réalisé, mais il est clair que Moscou n'aurait même pas pu poursuivre davantage cet objectif si la Conférence de Stockholm avait donné lieu à un échec ou à des résultats qui n'auraient pas été compatibles avec les exigences ou intérêts occidentaux.

De leur côté, les alliés sont très satisfaits de la Conférence; le document de Stockholm est un relevé très détaillé d'activités et de mesures concrètes visant à promouvoir la confiance et une plus grande sécurité, comme première étape essentielle en vue d'un contrôle plus strict, et éventuellement de réductions, des armements. À maints égards, les résultats de Stockholm se rapprochent de l'ensemble des mesures que l'Ouest avait originalement présenté en janvier 1984; ils pourraient, si les mesures sont honnêtement mises en œuvre, susciter davantage d'ouverture et de prévisibilité dans le domaine des activités militaires en Europe. Cette évolution pourrait à son tour contribuer à réduire un avantage dont l'Est a traditionnellement bénéficié, à savoir le secret. Depuis la Deuxième guerre mondiale, le problème de l'asymétrie a paralysé presque toutes les négociations sur le contrôle des armements, le désarmement et la sécurité. Les renseignements que l'on trouve facilement dans les médias de l'Ouest sont généralement considérés comme strictement classifiés en Europe de l'Est. Le programme d'activités convenu à Stockholm devrait arriver à réduire cette asymétrie, même s'il ne l'élimine pas.

Mais ceci n'est qu'une première étape en vue de la réalisation d'un objectif plus vaste et plus important. Pour être réaliste, il faut rappeler que si une atmosphère de confiance est une condition absolument nécessaire au contrôle des armements, à eux seuls, les résultats de Stockholm effrayeront à peine les autres avantages dont jouit l'Est, à savoir un plus grand nombre de soldats et de tanks et une doctrine géographique et militaire fondée sur le principe de l'offensive.

Dans l'appréciation des principales composantes du document de Stockholm et de l'équilibre des avantages inhérents aux résultats, il faut souligner que tous les points à négocier, et ils sont complexes, sont déjà documentés; la réussite ou l'échec ultime de la négociation dépendra de la minutie avec laquelle les mesures elles-mêmes seront mises en œuvre, processus qui prendra du temps.

Deux questions viennent immédiatement à l'esprit : comment la mise en œuvre des engagements pris par l'Est sera-t-elle contrôlée et, revers de la médaille, comment nous, les Occiden-

taux, organiserons-nous nos propres mesures de mise en œuvre ? À l'instar de l'Est, nous avons pris de durs engagements. Pour que le processus des mesures de confiance soit perçu comme mutuel et réciproque, il est important que nous établissions un haut degré de crédibilité dans notre volonté de mettre scrupuleusement en œuvre les dispositions de Stockholm. En même temps, on ne peut échapper à la conclusion qu'il sera beaucoup plus difficile de contrôler la mise en œuvre des dispositions des documents de Stockholm par l'Est qu'il n'avait été de contrôler leur respect des dispositions de moindre envergure et plus tolérantes de l'Acte final d'Helsinki.

Quelle que soit notre action, il sera important de nous rappeler constamment que la valeur essentielle de ce document repose dans l'engagement politique collectif que nous avons pris d'atteindre un haut degré de confiance dans nos relations de collectivité et que ce document ne représente aucunement un nouveau moyen de recueillir des renseignements.

À cet égard, l'inspection, en tant que moyen de vérification, constitue évidemment un cas spécial. L'une ou l'autre partie commettrait une grave erreur en recourant de façon abusive au régime d'inspection encore fragile et nouveau, en exigeant un nombre exorbitant d'inspections ou en entretenant toute autre exigence excessive à l'égard du nouveau système. Les activités de vérification doivent être réalistes quant à la définition des objectifs.

Il sera également nécessaire de tenir compte des intérêts de nombre d'États membres du groupe des pays neutres et non alignés qui, à l'instar des membres des deux alliances militaires, ont des intérêts essentiels en jeu quant aux modalités de mises en œuvre des résultats de la Conférence de Stockholm.

Dans une perspective occidentale et, en fait, plus précisément d'un point de vue canadien, les résultats positifs des négociations de Stockholm sont en grande partie attribuables à la coordination efficace des efforts déployés par les alliés de l'OTAN, non pas au détriment d'autres parties, mais en consultation avec elles, et au caractère mesuré et non polémique des négociations. Cette leçon devrait nous mettre en bonne position pour affronter les problèmes à venir, car Stockholm n'est qu'un début.



Le document de Stockholm — répercussions militaires et application aux forces armées canadiennes

L'article qui suit a été rédigé par le Colonel C.A. Namiesniowski du ministère de la Défense nationale. Le colonel Namiesniowski était conseiller militaire auprès de la délégation du Canada à Stockholm.

Dans les négociations sur le contrôle des armements, il est généralement difficile de séparer nettement les questions politiques des questions militaires. La Conférence de Stockholm, qui vient de s'achever, n'y a pas échappé. La Conférence a porté sur les questions militaires susceptibles d'atténuer la méfiance en Europe et de préparer la voie à un ordre politique et stratégique dans cette région du monde. Bien que ces objectifs puissent être une extrapolation logique de la réussite de Stockholm, les tenants du réalisme cherchent un résultat plus pratique et espèrent que tous les États participants se conformeront pleinement aux nouvelles mesures de confiance et de sécurité (MDCS) convenues et qu'ils feront des pressions, en fixant des modèles standard d'activités militaires en vue de la stabilité en Europe. Cette dernière perception est soutenable, étant donné qu'elle est fondée sur le principe de « l'équilibre et de la réciprocité »¹ et qu'elle ne mettrait en danger la sécurité d'aucun État.

La Conférence a donné lieu à cinq MDCS militaires importantes, qui sont toutes d'application obligatoire : des mesures de notification, des mesures d'observation, un calendrier annuel, des dispositions contraignantes et des mesures de conformité et de vérification. Elles sont politiquement impératives, s'appliquent à l'ensemble de l'Europe, de l'Atlantique à l'Oural, ainsi qu'aux espaces maritimes et aériens adjacents, et engagent 35 États participants, soit le Canada, les États-Unis et tous les pays d'Europe, sauf l'Albanie. Ces mesures sont destinées à clarifier les intentions des États et à rendre plus transparentes les activités militaires. L'Accord est entré en vigueur le 1^{er} janvier 1987.

Détails des diverses mesures :

Notification préalable de certaines activités militaires

Le niveau notifiable de certaines activités militaires est de 13 000 hommes

ou 300 chars de combat (équipés d'armes de calibre de 90 mm ou plus). Lorsque le niveau notifiable aura été atteint ou dépassé, la notification sera donnée par écrit, selon un format convenu, au moins 42 jours avant le début des activités militaires suivantes :

1. L'engagement de forces terrestres des États participants dans la même activité d'exercice menée sous un commandement opérationnel unique indépendamment ou en combinaison avec tout élément aérien ou naval éventuel;
2. la participation des forces aériennes à l'activité terrestre sera incluse dans la notification s'il est prévu que, lors du déroulement de l'activité, au moins 200 sorties d'aéronefs à voilure fixe auront lieu;
3. les débarquements amphibies ou les parachutages feront l'objet d'une notification distincte s'ils mettent en jeu au moins 3 000 hommes;
4. les transferts de forces notifiables de l'extérieur à l'intérieur de la zone ou au sein de la zone seront signifiés si ces forces s'engagent dans l'une des activités militaires décrites ci-dessus. La concentration de ces forces en vue de participer à une activité notifiable ou d'être regroupées à un niveau égal ou supérieur aux seuils convenus feront également l'objet d'une notification.
5. Bien que soustraites à l'obligation d'une notification préalable, les activités d'alerte feront néanmoins l'objet d'une notification au moment où les forces en question commenceront de telles activités à des niveaux supérieurs aux seuils convenus.

Observation de certaines activités militaires

Un régime d'observation amélioré et obligatoire pour toutes les activités militaires notifiables a été convenu pour un seuil distinct, soit 17 000 hommes. On a également fixé un seuil distinct et inférieur de 5 000 hommes, pour les débarquements amphibies ou les aérolargages.

Cette mesure exige la présence de deux observateurs de chaque État participant. Bien que ces observateurs soient guidés, l'État hôte doit fournir, dans

l'invitation adressée à ces derniers, des renseignements généraux sur le programme d'observation. En outre, une disposition donne à l'État invité le droit de formuler des demandes concernant le programme d'observation. L'État hôte est également tenu de faire des exposés quotidiens sur la situation générale de l'activité observée, à l'aide de cartes, y compris des tracés géographiques. Le caractère obligatoire de l'observation et le caractère exhaustif des modalités donnent à cette mesure une force bien supérieure à celle de toutes les mesures précédentes, notamment celles que prévoit l'Acte final d'Helsinki. Il s'agit pratiquement d'une nouvelle mesure.

Calendriers annuels

L'échange, au plus tard le 15 novembre de l'année précédente, de calendriers annuels des activités militaires prévues pour une année civile et faisant l'objet d'une notification préalable est un concept tout à fait nouveau dans le domaine des mesures de confiance. Comme l'exige la mesure de notification préalable, l'information quoique plus générale, sera fournie selon un modèle convenu. Une notification subséquente de renseignements détaillés, 42 jours avant le déroulement d'activités déjà prévues dans le calendrier annuel tiendra lieu de confirmation et aidera à garantir qu'il s'agit d'une activité de routine.

Dispositions contraignantes

Dans le cadre des renseignements communiqués dans le calendrier annuel, on a convenu d'une disposition contraignante qui exige qu'un État participant communique par écrit à tous les autres États participants, deux ans à l'avance, son intention de mener une activité militaire notifiable engageant plus de 40 000 hommes. Il est enjoint aux États participants de ne pas mener d'activités militaires notifiables mettant en jeu plus de 40 000 hommes à moins que celles-ci ne figurent déjà dans le calendrier annuel dressé au plus tard le 15 novembre de chaque année. Les États sont, en outre, instamment priés de réduire au minimum les activités militaires faisant l'objet d'une notification préalable menées en plus de celles qui figurent dans le calendrier annuel. Il s'agit, là encore, d'une nouvelle mesure.

¹ Mandat de Madrid, le 6 septembre 1983.

Conformité et vérification

On a convenu d'un ensemble de mesures de vérification qui prévoit des inspections obligatoires par mise en demeure. Une inspection pourra être menée avec des moyens terrestres et/ou aériens si l'État estime que les dispositions des MDCS convenues ne sont pas respectées. La réponse à la demande d'inspection doit être donnée dans un délai n'excédant pas 24 heures; l'inspection pourra commencer 36 heures après l'envoi de la demande et devra être terminée 48 heures après. L'équipe chargée de cette tâche comprendra quatre inspecteurs. Cette mesure prévoit qu'aucun État ne sera obligé d'accepter qu'on fasse sur son territoire, dans la zone d'application des MDCS, plus de trois inspections par année civile, ni d'accepter de la part d'un même État participant plus d'une inspection par année civile. Cette mesure est considérée comme une percée dans un domaine où l'on était resté jusque-là dans l'impasse; bien sûr, elle n'a pas encore été mise à l'épreuve. Bien que son application vise précisément les dispositions du document de Stockholm, le principe d'inspection, qui peut être appliqué plus largement, est celui qui pourrait le plus faire avancer le concept « d'ouverture » dans la conduite des affaires militaires.

Bien que les demandes d'inspection ne puissent être refusées ni contournées par la désignation de zones d'accès réservé, les points nationaux sensibles et autres installations de défense militaire dont l'accès est réservé seront exclus de l'inspection. En outre, les États s'engagent à limiter le plus possible la superficie des zones d'accès réservé et à ne pas déclarer telles les zones dans lesquelles peuvent être menées des activités militaires notifiables.

En vertu de cette mesure, l'État qui désire effectuer une inspection est tenu de notifier l'État d'accueil, entre autres, des points suivants : les motifs de sa demande, l'emplacement de la zone désignée, les points d'entrée souhaités, la nature de l'inspection (terrestre ou aérienne, ou les deux), le type de matériel utilisé pour l'inspection aérienne (avion ou hélicoptère, ou les deux), etc. Les véhicules et aéronefs devant servir à l'inspection seront choisis d'un commun accord. Le plan de vol incombe à l'État inspecteur, qui doit également l'enregistrer auprès de l'autorité chargée du contrôle du trafic aérien dans l'État inspecté.

Une disposition permet de s'écarter du plan de vol approuvé dans certaines conditions. Dans les cas où l'État inspecté fournira l'aéronef, un des membres de l'équipe d'inspection pourra observer les indications fournies par les instruments de navigation de l'aéronef et avoir accès aux cartes et graphiques utilisés par l'équipage.

Répercussions pour le Canada

Les conséquences directes de ces mesures pour les forces canadiennes stationnées ou envoyées en Europe sous commandement national devraient

qui figurent dans les calendriers annuels et la notification préalable, et ils devront les recevoir assez tôt pour aviser tous les autres États participants si les seuils convenus sont atteints.

À titre d'exemple, les informations exigées pour le calendrier comprennent, entre autres : le type et la désignation de l'activité militaire, ses caractéristiques générales et ses objectifs, la délimitation de la zone de l'activité par des caractéristiques ou des coordonnées géographiques, ou des deux façons, la durée prévue de l'activité militaire et la date de



Le document de Stockholm prévoit une notification préalable de certaines activités militaires.

Photo des Forces armées canadiennes

être peu importantes étant donné que, normalement, les activités militaires menées par le Canada en temps de paix sont bien en-deçà des seuils requis pour la notification et l'observation. Néanmoins, la participation à des exercices multinationaux susceptibles d'atteindre ces seuils exigera que les forces canadiennes fournissent les renseignements détaillés demandés dans le document de Stockholm. Par conséquent, quel que soit le peu d'importance ou l'insignifiance apparente de l'activité militaire canadienne, les pays alliés sur les territoires desquels s'exerceront les forces canadiennes devront recevoir tous les détails

son commencement, le nombre et le type des forces engagées de même que le niveau du commandement.

Le contenu de la notification préalable est beaucoup plus détaillé et comprend 48 éléments d'information groupés sous quatre grandes rubriques : informations de caractère général, informations sur les différents types d'activités militaires notifiables, la zone prévue, la période de l'activité et autres informations. Ces renseignements comprennent, entre autres, des détails sur le nombre des divers équipements, la nature de l'activité et la zone où elle se déroulera ainsi que des calendriers fermes.



L'armée canadienne devra donc fournir ces renseignements aux États alliés concernés assez tôt pour qu'ils puissent les intégrer dans le calendrier annuel et la notification préalable lorsque le cumul des activités et les autres conditions l'exigent. Cela exigera donc, à la fois, de la planification et de la coordination.

Étant donné les seuils d'observation actuels, il est peu probable que le Canada ait à inviter des observateurs aux exercices nationaux. Nous devons toutefois nous attendre à être soumis à un programme d'observation relativement aux exercices multinationaux menés conformément aux seuils convenus ou selon des seuils supérieurs, avec notre participation. Pour respecter l'esprit du document de Stockholm, le Canada se doit en outre de répondre à des invitations d'observer des activités notifiables d'autres États participants. Par conséquent, toutes les modalités d'observation convenues sont également applicables au Canada, tant à titre de pays observateur que de pays faisant l'objet d'une observation, une obligation pour laquelle il faudra prévoir une affectation de fonds.

Comme tous les autres États participants, le Canada pourrait faire l'objet d'une inspection par mise en demeure sur le territoire d'un État allié situé dans la zone d'application. De plus, il a, comme tous les autres États participants, le droit de mener de telles inspections aux termes de la mesure relative à la conformité et à la vérification. Cela exigera la mise au point d'arrangements adéquats pour s'assurer que les dispositions de cette mesure peuvent être respectées à brève échéance et que l'on dispose des ressources humaines et matérielles nécessaires.

Pour résumer, même s'il est peu probable qu'à elles seules les activités militaires canadiennes atteignent les seuils convenus, le Canada devra observer toutes les dispositions du document de Stockholm. Conformément à cette obligation, les forces canadiennes devront fournir, à temps et selon le modèle convenu, les renseignements détaillés qui figureront dans le calendrier annuel et la notification préalable de certaines activités militaires. On devra également respecter les dispositions relatives à l'observation et à la vérification.

Rencontre du Groupe consultatif sur le thème des rapports entre le désarmement et la défense

Le résumé ci-joint de la rencontre, du 2 au 4 octobre, du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements a été rédigé par le Centre canadien pour le contrôle des armements et le désarmement, aux termes d'un contrat conclu avec le ministère des Affaires extérieures. On peut se procurer le rapport intégral chez l'éditeur.

La rencontre du Groupe consultatif était présidée par l'ambassadeur au désarmement, M. Douglas Roche, qui, entre autres fonctions, représente le Canada à la Première commission de l'assemblée des Nations Unies et à la Commission du désarmement des Nations Unies.

Le ministre de la Défense nationale du Canada, l'honorable Perrin Beatty, a fait une déclaration à la séance d'ouverture de la rencontre, le 2 octobre. (Le texte intégral de sa déclaration suit le résumé). Un panel composé, entre autres, de M. Albert Legault, professeur à l'Université Laval, et de M. Ernie Regehr, directeur de la recherche pour le Project Ploughshares, a répondu à la déclaration de M. Beatty. Entre autres conférenciers, il y avait Mme Cindy Cannizzo, professeur à l'Université de Calgary, M. Douglas Ross, professeur à l'Université de la Colombie-Britannique, et M. Robert Reford, président de l'Association canadienne pour les Nations Unies.

Le Groupe consultatif a été créé en 1979 pour donner suite à une recommandation de la première Session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement (UNSSOD I) en 1978. Le Groupe rencontre périodiquement l'ambassadeur au désarmement et des fonctionnaires du ministère des Affaires extérieures et d'autres ministères concernés afin d'échanger des vues sur des questions d'intérêt commun relatives aux politiques du Canada en

matière de désarmement et de contrôle des armements. La prochaine rencontre plénière du Groupe consultatif aura lieu en octobre 1987.

« Du 2 au 4 octobre 1986, le Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements s'est réuni à Ottawa afin de délibérer sur les rapports entre le contrôle des armements et le désarmement, d'une part, et la défense, d'autre part, et surtout pour explorer les possibilités que le Canada aurait de renforcer la sécurité nationale et internationale grâce à une meilleure coordination de ces objectifs. Le choix de ce thème par le comité directeur du Groupe consultatif répondait à la fois au désir manifesté par les membres du Groupe de se pencher sur cette question, spécialement dans le contexte des relations bilatérales canado-américaines, et à l'opinion exprimée dans le rapport du Comité mixte spécial sur les relations extérieures du Canada à savoir que : « La politique sur le contrôle des armements et le désarmement, d'un côté, et la politique de défense, de l'autre, doivent fonctionner en tandem. »

Une cinquantaine de personnes, représentant une large gamme d'organisations et de points de vue, ainsi qu'une vingtaine de fonctionnaires du gouvernement, ont pris part à la rencontre.

Le Groupe a étudié les rapports entre le contrôle des armements et le désarmement, d'une part, et la défense, d'autre part, dans les trois contextes de l'OTAN, du NORAD et des Nations Unies, respectivement.

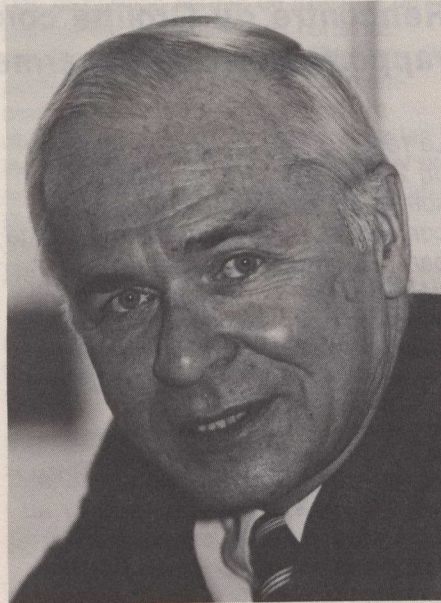
Bon nombre des participants étaient d'avis que l'adhésion à l'OTAN facilite la poursuite de nos objectifs en matière de contrôle des armements, bien que certains discernaient des tensions entre le rôle du Canada dans l'Alliance et les efforts qu'il déploie en vue du contrôle des armements. Par ailleurs, le Groupe était divisé au sujet de l'opportunité que le Canada accroisse sa contribution à l'OTAN pour renforcer son influence sur les questions de contrôle des armements et protéger sa souveraineté, surtout dans le Nord.



Des solutions de rechange à la structure actuelle du NORAD ont suscité un vif intérêt, et le projet de placer le NORAD sous le commandement de l'OTAN a été fortement appuyé. Le Groupe a également manifesté un intérêt assez grand envers la création d'un système canadien de défense aérienne et de détection avancée, bien que certains s'inquiètent des coûts que cela entraînerait. On a fait, par ailleurs, remarquer que l'IDS aurait probablement pour le NORAD des répercussions auxquelles le Canada devrait être prêt à faire face.

De nombreux participants ont jugé que le Canada devrait continuer de jouer un rôle important et actif au sein des tribunes onusiennes sur le contrôle des armements et le désarmement. Toutefois de nombreuses suggestions visant à réformer les Nations Unies ont été avancées.

Le Groupe a prié instamment le gouvernement du Canada de poursuivre les remarquables efforts qu'il déploie pour arriver à une interdiction complète des armes nucléaires. De nombreux participants estimaient qu'une approche graduelle constituait le meilleur moyen d'y arriver. À cet égard, nombre des participants étaient d'avis, même si l'on était loin d'avoir l'unanimité à ce sujet, que le gouvernement devrait encourager les Américains à répondre positivement à la demande soviétique d'un moratoire sur les essais.



M. Douglas Roche, ambassadeur du Canada au désarmement. M. Roche est président du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements.

Beaucoup ont fait remarquer que, en tant que pays situé en bordure du Pacifique, le Canada devrait attacher plus d'importance aux questions de défense et de contrôle des armements dans cette région. La proposition demandant que le Canada encourage les limitations de la production et de la distribution d'armes conventionnelles dans cette région a été également appuyée.

Une séance spéciale a été consacrée à la sensibilisation du public à la question de la sécurité mondiale. Dans l'exposé qu'il a présenté à cette occasion, M. Roger Mollander, président du Roosevelt Centre de Washington, a fait remarquer que, pour affronter résolument les problèmes que pose aujourd'hui la sécurité mondiale, il convenait de ne pas perdre de vue les objectifs à long terme. De plus, en envisageant la question dans une telle perspective, on peut éviter la contestation qui caractérise le débat actuel sur les problèmes à court terme et arriver à s'entendre sur un objectif commun. Cette approche pourrait ainsi permettre de régler les questions à court terme. On a enfin manifesté beaucoup d'intérêt envers l'idée avancée par M. Mollander sur l'utilité des jeux de simulation pour éduquer le public au sujet des questions nucléaires.

Aux yeux de la plupart des participants, cette rencontre s'est avérée utile et a permis d'aller plus loin qu'auparavant pour réduire les tensions qui divisent le secteur des études stratégiques, d'une part, et celui de la paix et du désarmement, d'autre part. On a appuyé les suggestions où il était demandé que les prochaines rencontres soient axées sur des thèmes plus précis et que l'on réduise la taille des groupes de discussion. On a enfin proposé plusieurs importantes questions à étudier pendant les prochaines rencontres. »

La Défense nationale et le contrôle des armements — des priorités canadiennes partageant une logique commune et un objectif similaire

Le 2 octobre 1986, le ministre de la Défense nationale, l'honorable Perrin Beatty, prenait la parole devant le Groupe consultatif chargé des affaires du désarmement et du contrôle des armements afin d'examiner « l'interrelation entre le contrôle des armements et le désarmement, et la défense ». Voici le texte de son allocution :

« Je suis ministre de la Défense nationale depuis seulement trois mois. Au cours de cette période, j'ai pris pleinement conscience de la tâche qui m'attend alors que je me prépare à proposer au cabinet des points de repère

pour l'orientation qu'il conviendrait de donner à la politique de sécurité du Canada dans les années qui viennent.

Votre groupe représente une importante tribune, et je suis heureux d'avoir ainsi l'occasion de vous expliquer mes vues et de vous laisser exposer les vôtres. Malheureusement, mon horaire m'obligera à vous quitter, mais M. Bob Fowler et son équipe resteront. Ce sera avec un grand plaisir que j'entendrai son compte rendu sur vos opinions. Je me suis engagé à mener de vastes consultations avant de présenter un livre blanc, et mon cabinet cherchera d'autres occasions pour nous d'échanger des points

de vue sur de grandes questions liées à la politique en matière de défense et de sécurité.

Dans son rapport publié en juin, le comité mixte spécial du sénat et de la Chambre des communes recommandait que le gouvernement engage avec la population un dialogue suivi sur la politique de sécurité, en commençant par rendre publiques ses propres idées sur la question et en faisant connaître les arguments qui en sont à la base. Je souscris de tout cœur à cette recommandation, et je ne saurais penser à un interlocuteur plus important que le groupe consultatif pour poursuivre ce dialogue.



Chez nombre de Canadiens, les souvenirs lointains du conflit généralisé suggèrent l'idée que l'histoire est faite de grandes guerres, de hauts faits et de sacrifices ancestraux. Nous apprenons à envisager la guerre comme nous le ferions pour d'autres sujets d'un programme d'études, et l'étude des conflits a sa place sur les étagères de nos bibliothèques et dans nos esprits, au même titre que la chimie, la littérature et les techniques.

Le cinéma nous présente la question sous un jour différent. La guerre devient une fantaisie sur pellicule, un événement qui se passe dans des lieux exotiques et dont les héros sont des hommes — et des femmes — d'une rare beauté et d'un courage exceptionnel. Sauf dans quelques cas exceptionnels, les causes du conflit restent vagues, et leurs conséquences sur les êtres humains et les sociétés sont reléguées au second plan parce que trop complexes, trop perturbatrices, trop embêtantes dans l'esprit du réalisateur ou du cinéphile.

Peut-être tout cela est-il inévitable. Un sous-produit de la « longue paix nucléaire », comme la revue *The Economist* a récemment qualifié la période d'après-guerre. Le fait que pour la majorité des Canadiens la guerre se résume à un sujet d'étude ou à une vision fantastique ne doit donc pas nous surprendre puisque la plupart n'en ont pas fait l'expérience.

Mais il est possible que ce phénomène revête un autre aspect. Peut-être nos esprits ont-ils été engourdis par l'énumération sans fin des instruments de guerre que l'homme moderne a inventés avec tellement d'ingéniosité.

Nous sommes devenus des voyeurs malgré nous, fascinés par l'évolution continue de la technologie et par le raffinement des moyens de destruction, toujours plus spécialisés.

Mais cette fascination est teintée d'appréhension. Car même si la guerre est un souvenir lointain pour la majorité des Canadiens, nous savons que l'histoire ne nous a pas donné beaucoup d'exemples de paix continue. Et nous savons aussi que toutes ces armes rutilantes qui témoignent du génie technique de l'homme peuvent aussi être les instruments de sa destruction.

Ce n'est donc pas seulement notre manque de connaissances qui nous

amène à envisager ainsi ces questions. C'est aussi la peur. Peur non seulement de l'inconnu, mais aussi de l'inédit. Je ne vous apprendrai rien en disant que jamais dans l'histoire de l'humanité, les risques de voir se déclencher un conflit mondial dont l'issue serait fatale et les conséquences presque instantanées, n'ont été aussi grands. C'est à cause de cette irrévocabilité que certains envisagent la question de la sécurité avec un détachement dépourvu de toute émotion — avec une attitude cynique même — incompatible avec la gravité des problèmes qui se posent. Et c'est une réaction très différente qui conduit certains autres à considérer les mêmes questions avec une émotivité qui ne laisse aucune place à la logique. Ceux-là espèrent vainement voir la réalité changer simplement parce qu'ils la voudraient différente.

Mais la réalité n'offre pas de consolation, ni au logicien, ni au romantique. Les armes nucléaires sont là pour rester. On ne peut pas les « désinventer ». Cependant, on craint, à juste titre, que les structures internationales actuelles ne soient pas aptes à garantir leur non-utilisation. Notre capacité d'invention n'a peut-être pas de commune mesure avec notre capacité de contrôle.

Nous sommes en plein paradoxe. Les caractéristiques mêmes des armes nucléaires, qui nous ont incontestablement aidés à préserver la paix si longtemps, nous forcent à trouver d'autres mécanismes pour assurer un contrôle, créer un climat de confiance et favoriser la coopération.

C'est peut-être la nouveauté de la situation et cet éloignement de plus en plus grand d'avec le passé qui sont les causes de cette mise au rancart des anciens enseignements et de leur remplacement par des idées nouvelles non encore vérifiées.

Dans une grande mesure, il faut se réjouir de cette nouvelle sagesse. Il est certain, par exemple, qu'on ne fait plus de distinction entre « sécurité nationale » et « sécurité mutuelle ». La recherche de l'une au détriment de l'autre est quelque chose de futile.

Assurément, le vieux proverbe romain qui dit que « Si tu veux la paix, prépare la guerre » n'a plus tout à fait le même sens qu'il avait à l'époque. En cette ère



L'honorable Perrin Beatty, ministre de la Défense nationale.

nucléaire, il faut autre chose, un concept plus évolué, qu'on l'appelle limitation des armements, désarmement, mesures de restauration de la confiance ou de règlement des conflits. Comme le Premier ministre vous l'a dit l'année dernière, « le monde dans son ensemble devrait reconnaître que le concept de la limitation des armements ne supplée pas à une saine politique de sécurité; il n'en est qu'un élément ».

Il ne faut donc pas se surprendre de ce que les gens montrent généralement peu d'empressement à accepter les nouvelles situations. Après tout, nous avons confié aux gouvernements la responsabilité de veiller à notre bien-être matériel. Une telle responsabilité n'exige pas que l'on se lance allègrement dans l'expérimentation, ni que l'on néglige les leçons de l'histoire. Vu les intérêts en jeu, personne ne voudrait voir son gouvernement envisager la question de la sécurité avec la désinvolture du joueur : Jouer à coup presque sûr, à quitte ou double.

Dans notre empressement à inventer de nouveaux moyens pour mettre de l'ombre dans nos affaires, nous devons éviter de renier le passé, et nous ne devons pas non plus confondre ce que nous voulons bâtir et ce que nous devons apprendre à maîtriser. Ceux qui préconisent une défense nationale forte voient souvent les tenants de la politique



de limitation des armements comme des idéalistes manquant de jugement, dans le meilleur des cas, et même pire, comme l'« ennemi dans nos murs ». Pareillement, ceux qui sont prêts à sacrifier leur vie pour préserver notre liberté passent parfois aux yeux des défenseurs de la politique de limitation des armements, pour des personnages d'une autre époque, brûlant du désir de se battre et tremblant à l'idée de voir la paix s'instaurer à tout moment.

Notre pays, notre monde, en fait, ne peut pas se permettre de perpétuer aucune de ces idées simplistes.

Assurément, une sage politique de défense doit garantir un certain degré de protection physique et d'ordre, de façon à permettre l'adoption d'autres moyens, plus durables, pour assurer notre sécurité. Le changement en soi n'exige pas l'ordre mais une transformation prévisible, souhaitable et contrôlable l'exige sans aucun doute.

Vous vous souvenez des essais souvent brillants et convaincants de Jonathan Schell, qui ont commencé à être publiés il y a environ deux ans dans la revue *New Yorker*. Il en était venu à la conclusion que la solution au terrible dilemme que pose l'existence des armes nucléaires est la transformation des régimes politiques, c'est-à-dire la création d'un gouvernement mondial qui nous soulagerait du fardeau de nos propres inventions.

Certains d'entre vous peuvent être d'accord avec lui et peut-être que l'histoire lui donnera raison. Par contre, pour ceux qui doivent affronter les problèmes, relever les défis et vivre dans le monde d'aujourd'hui, la prescription de M. Schell n'a que peu d'utilité immédiate.

Notre monde, en raison des facteurs d'interdépendance qui le caractérisent, reste une société de nations. Chacune de ces dernières reflète, du moins en partie, le souhait de sa population qui est d'être en sécurité et de bénéficier d'une protection lui permettant non seulement de survivre (ou même de l'emporter), mais aussi de poursuivre d'autres fins. Dans certains cas, ces fins sont agressives et menacent la sécurité et parfois l'existence même d'autres États. De telles menaces ne sont pas simplement le fruit de mauvais rêves ou de paranoïa. Elles sont réelles et tangibles : le nombre énorme de chars, de

navires, de canons et d'avions des pays du Pacte de Varsovie existe bel et bien et nul ne peut l'ignorer.

Face à de telles menaces, les quelques pays qui ont choisi de ne pas assurer leur propre protection doivent accepter les contrecoups ainsi que le prix de la protection que leur apportent d'autres pays. En réalité, loin de mettre la légitimité de la défense nationale en question, le fait que certains pays choisissent d'abandonner leur défense est une reconnaissance implicite de l'importance capitale des efforts de défense et du sacrifice d'autrui.

Une telle décision représente un choix moral et non pas seulement un choix pratique. Il est concevable, par exemple, que le Canada abandonne ses efforts en matière de défense nationale. Il est peu probable que nous soyons envahis, mais si nous l'étions, nous ne pourrions nous en sortir seuls et les États-Unis ne pourraient se contenter d'observer le tout avec sérénité.

Nous aussi bénéficions de la protection d'autrui. Mais cette réalité nous exempte-t-elle de faire ce qu'il faut pour assurer le maintien de la paix, garantir notre sécurité, offrir la stabilité et l'ordre dans le système international et préserver la justice sociale ainsi que la façon démocratique de vivre ?

En tant que Canadiens, nous devons accepter les coûts, les risques et les responsabilités qui font partie intégrante de la sécurité sur laquelle nous comptons si fortement. Plutôt que de simplement exploiter les contributions d'autrui, nous devons sans aucun doute reconnaître que la sécurité n'est pas un droit dont on peut se prévaloir, mais plutôt quelque chose que l'on doit gagner, représentant une obligation à remplir. Nous devons certainement reconnaître également que si nos efforts visant à assurer notre propre défense sont insuffisants, d'autres assumeront la tâche à notre place, ne serait-ce que pour se protéger eux-mêmes, et nous aurons peu à redire de la façon dont ils le feront.

Certains Canadiens soutiennent que notre pays devrait conserver une politique prudente en matière de défense nationale mais ce, dans l'isolation, esquivant ainsi les alliances que nous avons formées. Ils laissent supposer que nous devrions nous retirer de l'Europe, fermer nos ports aux navires étrangers qui

garantissent notre sécurité, refuser à nos alliés les installations d'entraînement militaire qu'offrent notre vaste territoire et notre espace aérien.

De tels arguments visent la plupart du temps à tenter de délivrer le Canada de tout lien, même lointain, qu'il peut avoir avec la force de dissuasion nucléaire dont nous dépendons, comme si le fait de mettre un terme à une telle dépendance augmenterait la sécurité des Canadiens ou la possibilité de survivre en cas de guerre universelle. Nous ne pouvons nous isoler de la réalité : nous vivons dans un monde où se trouvent des armes nucléaires et nous sommes membres volontaires d'une alliance qui fait face à un adversaire possédant d'importantes forces classiques et nucléaires très proches de la ligne de partage Est-Ouest. Nous ne pouvons nous permettre de subrepticement adopter une attitude fautive et égoïste. Se comporter de la sorte équivaudrait à un affront à la réalité, à notre héritage dont nous tirons fierté ainsi qu'à nos amis et alliés. Pour l'avenir prévisible, notre sécurité continuera à dépendre de l'union de nos forces et de l'influence collectives de nos alliances.

Certains en faveur de l'isolationnisme militaire affirment que rien dans nos obligations d'alliance n'exige que nous poursuivions de telles ententes de coopération. Même si l'interruption d'une telle coopération n'enfreindrait pas la lettre de nos engagements, elle irait certainement à l'encontre de l'esprit de ces derniers.

Je ne peux comprendre une logique qui d'une part, affirme que le monde est tellement interdépendant et dangereux que nous devons coopérer sur le plan du contrôle des armements et du désarmement et qui d'autre part, soutient que le Canada devrait éliminer cette interdépendance et démanteler les accords de coopération dans le domaine de notre défense nationale.

Car, bien entendu, ces activités correspondent aux deux côtés de la médaille. Notre capacité, en tant que pays, et en tant qu'alliance à mener des négociations efficaces en matière de contrôle des armements avec l'Union soviétique et ses alliés, dépend de la confiance que nous avons dans notre propre force et notre sécurité, lesquelles sont à leur tour fondées sur des valeurs partagées ainsi que sur une authentique association.



C'est dans ces termes que le Canada aborde la défense nationale et le contrôle des armements. Non pas comme deux solitudes mais comme des priorités qui partagent la même logique et le même objectif. En raison de sévères restrictions budgétaires et suite à une longue et triste période de négligence, nous entamons la reconstruction de notre capacité militaire. Pas tellement dans le but d'être en mesure de faire la guerre, mais afin de pouvoir faire notre part pour nous assurer que nous n'aurons plus jamais à combattre.

C'est pour cette même raison que nous demandons sans relâche que des mesures de contrôle des armements soient prises dans les diverses tribunes internationales auxquelles notre pays participe. Le Canada s'intéresse également vivement à la progression des négociations où il n'est pas directement représenté, comme les entretiens entre Washington et Moscou sur les armes nucléaires et spatiales. Tant en privé qu'en public, le Premier ministre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et moi-même avons instauré un dialogue ouvert et utile avec nos homologues

américains. Les Soviétiques ont également été entièrement informés de nos préoccupations. Ces efforts vont se poursuivre. Car même si nous ne sommes pas les gardiens de ces armes, nous sommes les gardiens des aspirations des Canadiens et de l'avenir de nos enfants.

Le moment est propice au progrès. Les États-Unis ont le privilège d'avoir un président fort, vigoureux et populaire qui a redonné toute sa force à l'Amérique à un point où des accords importants et réciproquement bénéfiques en matière de contrôle des armements sont possibles et souhaitables. Les dirigeants soviétiques ont pour leur part manifesté pour la première fois la volonté de renoncer à l'attitude du passé et de faire des propositions sérieuses.

Depuis de trop longues années, l'attitude déclarée en matière de contrôle des armements n'a été guère plus qu'une tentative « cynique » visant à semer la discorde au sein de notre alliance et à gagner l'opinion publique occidentale. Il est essentiel que les propositions touchant le contrôle des arme-

ments soient pratiques et correspondent aux préoccupations de sécurité des deux partis. Depuis trop longtemps, les imperfections inévitables de certaines propositions ont servi d'excuses pour empêcher l'avancement des travaux sur l'ensemble des propositions.

À titre de ministre de la Défense nationale, je peux vous assurer que les responsables de la sécurité au Canada considèrent que les mesures convenues et fiables du contrôle des armements et du désarmement sont, avec nos efforts en matière de défense, essentiels à la sécurité du pays et à la sécurité mutuelle de tous. J'espère que, de votre côté, vous reconnaissez que nous poursuivons des buts communs et que notre plus grand espoir pour un avenir de paix, de sécurité et de prospérité réside dans un amalgame bien équilibré de mesures défensives et de mesures de désarmement et de contrôle des armements.

Je vous remercie de m'avoir donné la possibilité de prendre la parole aujourd'hui et j'espère avoir l'occasion de le faire encore souvent. »

L'ambassadeur au désarmement fait une déclaration au nom du Canada, devant la Première commission des Nations Unies

L'ambassadeur du Canada au désarmement, M. Douglas Roche, a fait une déclaration importante le 16 octobre dernier devant la Première commission des Nations Unies. Il a tracé les grandes lignes de l'approche canadienne relativement au contrôle des armements et au désarmement de même qu'à l'ordre du jour de la Commission, qui traite surtout des questions de contrôle des armements et de sécurité internationale. Voici des extraits de cette déclaration.

« Le week-end dernier, les États-Unis et l'Union soviétique sont venus tout près de conclure un accord de désarmement historique. Depuis, les deux super-puissances ont informé le monde de leur intention de poursuivre leurs efforts sur la base des progrès réalisés à Reykjavik. Les séances de négociation ont déjà repris à Genève.

Ce sont là les faits nouveaux d'une très grande importance qui ont suscité une

nouvelle atmosphère d'espoir au moment où la Première commission commence ses délibérations. En effet, comme le Premier ministre Brian Mulroney l'a déclaré devant le Parlement canadien, les conditions permettant à un dialogue civilisé de se poursuivre à Genève sont réunies et, il faut l'espérer, ce dialogue débouchera sur une visite aux États-Unis du Secrétaire général du parti communiste soviétique, M. Gorbatchev, comme il avait été convenu. Le Premier ministre a ajouté :

« Il existe des obstacles des deux côtés. Les négociations ont justement pour fonction de permettre, dans une atmosphère d'ouverture d'esprit, un échange de vues sur les divergences entre les deux parties et des efforts en vue de parvenir à un compromis honorable. »

Le gouvernement canadien nourrit l'espoir que des hommes de bonne volonté arriveront à un accord sur le fond, qui pourrait être signé lors d'un sommet tenu dans un proche avenir.

Toutefois, le processus du contrôle des armements est fragile. Il s'inscrit dans un cadre qui doit être préservé. Il est donc important, à un double titre, de s'abstenir de toute mesure qui pourrait être interprétée comme un affaiblissement ou un effondrement de l'actuel cadre international sur lequel reposent les relations Est-Ouest et le contrôle des armements. Le respect des accords en vigueur est essentiel.

Les réalités de l'heure ont pour conséquence que les États-Unis et l'Union soviétique déterminent les principaux aspects de tout cadre international de sécurité globale. Mais la sécurité concerne tout le monde. Nous avons tout intérêt à ce que s'instaure une sécurité internationale, et nous devons tous nous acquitter de notre responsabilité et jouer un rôle constructif dans le processus de contrôle des armements.

Le Canada continuera d'œuvrer de façon constructive et résolue dans chaque instance multilatérale qui, un



jour, devra jeter les bases permettant de libérer la communauté mondiale des armes de destruction de masse. Le sommet d'Islande a montré que l'élimination totale des missiles stratégiques d'ici à dix ans fait maintenant l'objet de négociations sérieuses aux plus hauts niveaux. Il nous incombe de faire en sorte que cette occasion historique porte ses fruits. Le sommet de Reykjavik était une étape dans une marche qui se poursuit.

Lorsque le Président Reagan a pris la parole devant l'Assemblée générale, avant la rencontre de Reykjavik, il a évoqué un espoir, celui d'un avenir sans armes de destruction de masse. Il a réaffirmé l'engagement de son pays envers la paix, un rapport plus stable avec l'autre superpuissance, et des progrès substantiels en matière de contrôle des armements et de désarmement. Le Président a indiqué que son gouvernement était disposé à ratifier le Traité sur la limitation des essais souterrains d'armes nucléaires et le Traité sur les explosions nucléaires souterraines à des fins pacifiques après la conclusion d'un accord sur l'amélioration des mécanismes de vérification. Il s'est dit prêt à envisager d'autres limitations des essais nucléaires parallèlement à une réduction des armements. Nous espérons que l'Union soviétique jugera possible de considérer cette approche réaliste, que nous saluons, comme base solide de progrès réels.

Lors de son passage à New York plus tôt au cours de la présente session, M. Shevardnadze, le Ministre soviétique des affaires étrangères, nous a, lui aussi, donné des raisons d'être optimistes. Il a déclaré que les relations avec les États-Unis étaient prometteuses, et il a présenté des ébauches encourageantes d'accords significatifs entre son pays et les États-Unis d'Amérique. Lorsque nous l'avons ensuite accueilli à Ottawa, M. Chevardnadze a réitéré une fois de plus l'engagement de son pays à l'égard de relations Est-Ouest plus stables, et de progrès en matière de contrôle des armements.

Mais dans cette atmosphère d'espoir, deux facteurs nous invitent à faire preuve de circonspection : tout nouveau mouvement ne peut déboucher sur des résultats durables et effectifs que s'il est assorti de négociations patientes et dis-

crètes, et si on accorde l'importance qu'elle mérite à la vérification qui, à terme, engendrera la confiance que les accords seront respectés.

En deuxième lieu, l'espoir que nous mettons dans les pourparlers entre les superpuissances et les négociations bilatérales sur les armes nucléaires et spatiales, aussi importants qu'ils soient, ne devrait pas détourner notre attention de la nécessité de progrès complémentaires en ce qui concerne les armes classiques et dans les instances multilatérales s'occupant de contrôle des armements.

* * *

Dans ce contexte, nous sommes tous très encouragés par le succès qui a couronné les travaux de la Conférence de Stockholm sur la sécurité et les mesures de renforcement de la confiance en Europe. Les résultats de cette Conférence confèrent un nouveau caractère d'ouverture et une nouvelle prévisibilité à la conduite des affaires militaires en Europe. L'établissement de procédures convenues pour les inspections aériennes et terrestres, sur place, constitue une réalisation historique – une réalisation qui servira efficacement de base à d'autres négociations sur le contrôle des armements.

Sur un plan encore plus large, la Commission du désarmement des Nations Unies a tenu une session relativement productive. Les lignes directrices relatives à des mesures de renforcement de la confiance que la Commission soumettra dans son rapport à l'Assemblée générale devraient, tout comme le document de la Conférence de Stockholm, constituer une base qui sera utile aux négociateurs à l'avenir. On pourrait en tirer parti pour garantir l'existence de la confiance, du respect des accords, et de la vérification, qui seront des éléments essentiels de tout instrument efficace de contrôle des armements.

La Conférence du désarmement, à Genève, a également tenu une session plus productive : il est vrai qu'elle n'est pas parvenue à un accord sur une interdiction complète des armes chimiques, mais des négociations approfondies s'intensifient et nous accueillons avec satisfaction les signes d'une acceptation, par l'Union soviétique, de progrès en matière de vérification. Nous avons pris note, en particulier, d'une proposition du

Royaume-Uni à propos de l'inspection sur interpellation qui, nous l'espérons, jettera les bases de progrès concrets sur l'une des questions les plus difficiles en ce qui a trait à l'interdiction complète des armes chimiques.

Toutefois, les autres questions inscrites à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement n'ont pas, à notre avis, été l'objet de réalisations aussi positives. Nous sommes – je le dis avec franchise – déçus de la lenteur des progrès en vue d'une interdiction complète des essais nucléaires. La non-conclusion d'un accord sur le mandat concret d'un organe subsidiaire qui travaillerait de façon constructive en vue de parvenir à une interdiction convenue des essais nous a particulièrement découragés. Nous notons et saluons le fait que l'Union soviétique a adopté une attitude plus ouverte sur des questions techniques relatives à l'établissement d'un réseau global de surveillance sismique. La proposition d'un réseau sismique international, faite par l'Australie, est conforme à l'importance que le Canada attache à une interdiction des essais qui puisse être vérifiée de façon crédible, et elle constitue en outre un pas encourageant en direction de l'objectif d'une interdiction totale des essais d'armes nucléaires. La tenue de pourparlers, à un niveau d'experts, entre des hommes de science soviétiques et américains sur les essais nucléaires est un fait nouveau dont nous nous félicitons, et nous espérons tous que cela permettra de faire un nouveau pas vers l'objectif qui nous est commun.

Le Canada assigne un rang de priorité élevé à la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. Il y a donc lieu de regretter que le mandat de l'organe subsidiaire sur l'espace extra-atmosphérique n'ait fait l'objet d'un accord qu'à un stade très avancé de la dernière session de la Conférence du désarmement. Après la conclusion de cet accord, les discussions ont été à la fois sobres et réfléchies. De toute évidence, la démonstration de l'utilité du mandat actuel est en train de se faire.

Le Canada a participé activement à la deuxième Conférence d'examen des États parties à la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabri-



cation et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines, et sur leur destruction. Nous avons été réconfortés par la Déclaration finale de la Conférence – par sa vigoureuse réaffirmation des principes de la Convention et par sa réitération de l'intérêt que toutes les parties attachent au renforcement de l'autorité et de l'efficacité de la Convention par l'intermédiaire de la promotion de la confiance et de la coopération.

Cette activité démontre que la communauté mondiale n'est pas indifférente ni impuissante en ce qui a trait à l'édification d'un monde plus sûr. Beaucoup reste à faire à l'échelle internationale et le Canada s'engage, une fois de plus, à ne ménager aucun effort pour renforcer les mécanismes internationaux œuvrant pour la paix. Cette activité à travers le monde doit inciter les superpuissances à redoubler d'efforts pour parvenir à des accords bilatéraux. Bien que 86 pour cent de la population mondiale ne vive ni aux États-Unis ni en Union soviétique, nous subissons tous les retombées des relations entre ces superpuissances qui possèdent ensemble 95 pour cent des armes nucléaires, dont le nombre dépasse 50 000. Il y va de l'intérêt de tous de contribuer à l'amélioration de l'ensemble des rapports Est-Ouest et, comme l'a dit le Secrétaire général de l'ONU, M. Javier Pérez de Cuéllar, dans le discours qu'il a prononcé après sa réélection vendredi dernier, d'« exiger des gouvernements des États qui possèdent des armes nucléaires qu'ils méditent sur leurs responsabilités vis-à-vis de leurs peuples et du genre humain et qu'ils mènent des politiques qui conduisent à l'élimination de ces armes ». On a coutume de dire que l'histoire jugera les actes de chacun. Mais, s'agissant de la question dont nous débattons, l'être humain ne survivra pas et son histoire ne pourra pas être écrite dans un avenir impossible si jamais les moyens de destruction de l'espèce humaine que possèdent à l'heure actuelle les deux superpuissances devaient être utilisés.

Le rôle des Nations Unies en matière de désarmement est d'améliorer les perspectives de conclusion d'importants accords bilatéraux en mettant en place un cadre général viable de progrès multilatéraux. Nous devrions, au sein de cette Commission, nous attacher davantage à l'adoption de résolutions de consensus aussi substantielles que possible plutôt qu'à une simple augmentation du

nombre de résolutions. Au cours de la session de 1976, 23 résolutions ont été adoptées, dont huit par consensus. Neuf ans plus tard, en 1985, la Commission a approuvé 66 résolutions, dont 20 par consensus. L'accroissement du nombre de résolutions ne faisant pas l'objet d'un consensus, dont un grand nombre se neutralisent et divisent la Commission, constitue une réalisation d'une valeur contestable que le monde extérieur ne peut absolument pas comprendre. N'oublions pas que le Document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui demeure l'étalon au regard duquel nous évaluons

les progrès, a été adopté par consensus. Le président de la dernière session, l'ambassadeur Alatas, de l'Indonésie, nous a donné un conseil important lorsqu'il a recommandé la formation d'un petit groupe de travail qui s'efforcera de rationaliser les travaux de la Commission.

Nous n'avons pas besoin d'une nouvelle structure ou d'un nouvel ensemble de principes pour revitaliser la notion de sécurité collective : nous disposons déjà, dans les Nations Unies et dans la Charte, d'un cadre pour la paix parfaitement adéquat. Ce qu'il faut faire, c'est l'utiliser de façon efficace. . . »

Adoption d'une résolution sur la vérification présentée par le Canada aux Nations Unies

Le 14 novembre 1986, le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué suivant :

« Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a annoncé qu'encore une fois cette année, la Première commission des Nations Unies, qui s'occupe du contrôle des armements et du désarmement ainsi que des questions relatives à la sécurité internationale, a adopté par consensus une résolution présentée par le Canada et portant sur le rôle de la vérification dans les accords de contrôle des armements. Cette adoption vient confirmer le succès remporté sur le même sujet en 1985, lorsque le Canada a réussi à faire adopter la première résolution de l'histoire des Nations Unies reconnaissant l'importance de la vérification pour assurer le respect des accords de limitation des armements et de désarmement.

M. Clark a indiqué que la résolution, qui s'intitule « La vérification sous tous ses aspects », a recueilli cette année un appui encore plus vaste parmi les États membres des Nations Unies et qu'elle compte désormais deux fois plus de co-auteurs, dont des représentants des États occidentaux, des États de l'Europe de l'Est et des pays neutres et non alignés.

M. Clark a par ailleurs souligné que la résolution permettra de donner une impulsion nouvelle à l'étude de la vérifi-

cation dans le cadre des Nations Unies du fait qu'elle renvoie la question à la Commission du désarmement, un organe délibérant qui se réunit une fois l'an pour examiner un nombre limité de points portant sur le contrôle des armements et le désarmement. La Commission sera appelée à définir des principes, des mesures et des techniques propres à promouvoir l'inclusion de dispositions adéquates de vérification dans les accords de limitation des armements et de désarmement, et également à rechercher des moyens qui permettent aux États membres des Nations Unies de jouer un rôle plus important en matière de vérification.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a noté que l'adoption de la résolution présentée par le Canada correspond à l'insistance mise par le gouvernement sur le rôle de la vérification dans son Programme d'action pour la deuxième moitié de la Décennie du désarmement. Dans le cadre de ce programme, qui est axé sur la recherche de solutions pratiques aux problèmes posés par le contrôle des armements et le désarmement, le gouvernement consacre annuellement un budget de 1 million \$ à l'Unité de recherche sur la vérification du ministère des Affaires extérieures. M. Clark a ajouté que l'adoption de la résolution reflète également la ferme appui apporté par la communauté internationale aux efforts incessants déployés par le Canada dans ce domaine d'importance critique. »



Le Canada se réjouit de l'issue des délibérations de la Première commission à la 41^e session de l'AGNU

L'article suivant a été rédigé par la Direction du contrôle des armements et du désarmement, du ministère des Affaires extérieures.

À l'ONU, les questions relatives au désarmement et au contrôle des armements (DCA) relèvent de la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies (AGNU), qui est l'une des sept commissions régulièrement constituées de l'Organisation. L'AGNU siège tous les ans à New York de septembre à décembre.

Étant donné que l'AGNU est une tribune exclusivement délibérante, sa principale fonction en regard du désarmement et du contrôle des armements est d'articuler et de communiquer les points de vue de la communauté des nations. Elle n'est pas habilitée à forcer les États membres à prendre des mesures précises. Néanmoins, le poids moral et la valeur, sur le plan des relations publiques, de ses résolutions et décisions ont souvent une influence considérable sur le comportement des États.

Bien que l'AGNU approuve définitivement les résolutions en session plénière, c'est en commission que celles-ci sont étudiées en détail. Ce sont donc les faits nouveaux survenus à la Première commission qui sont les plus pertinents.

Le Canada se réjouit de l'issue des délibérations de la Première commission à la 41^e session qui s'est déroulée sous le signe du pragmatisme et d'une volonté de compromis. En effet, les membres ont modéré les débats stériles et ont fait un effort manifeste pour trouver un moyen terme. Ainsi, la résolution parrainée par les membres non alignés (MNA), qui demandait la cessation de tous les essais nucléaires, s'est rapprochée davantage, dans son style et sa démarche, de la résolution plus pragmatique de l'Occident relative à la « nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires ».

La délégation du Canada a joué un rôle particulièrement actif à la session de 1986. L'ambassadeur canadien au désarmement, M. Douglas Roche, a été élu vice-président de la Première commission et il faisait également partie d'un groupe spécial créé dans le but de rationaliser les travaux de la Commission. En outre,

en sa qualité de Chef de la délégation canadienne, M. Roche a présidé le Groupe Barton, groupe informel de délégués à la Première commission, lesquels se rencontrent périodiquement pour discuter des faits nouveaux. Le Groupe, qui tire son nom de son premier président et ancien ambassadeur du Canada aux Nations Unies, M. William H. Barton, comprend des représentants des 16 pays membres de l'OTAN, ainsi que de l'Australie, de la Nouvelle-Zélande, du Japon et de l'Irlande.

Le Canada a présenté des résolutions relatives à « la vérification sous tous ses aspects » et à l'« interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement » (FIZZ). Considérant la vérification comme une condition essentielle de progrès significatifs dans le domaine du désarmement et du contrôle des armements, il mobilise des efforts et des ressources considérables pour améliorer les techniques de vérification et susciter un plus grand appui de ce concept au niveau international. À la suite des pressions intenses exercées par le Canada et grâce à la volonté de compromis manifestée par plusieurs délégations intéressées, la résolution canadienne touchant à la vérification a été adoptée par consensus et, pour la première fois, deux délégations du bloc de l'Est ont accepté de la coparrainer. Cette résolution prévoit entre autres d'inscrire la question de la vérification à l'ordre du jour de la Commission du désarmement des Nations Unies, où elle fera l'objet d'une étude approfondie. Comme lors des années passées, la résolution du Canada relative aux matières fissiles a été adoptée par une large majorité de 120 voix contre une (France) et six abstentions.

En outre, des progrès considérables ont été réalisés en ce qui a trait à l'adoption d'une approche de plus en plus pratique et réaliste à un Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (CTBT). La conclusion d'un CTBT efficace reste l'un des objectifs fondamentaux du Canada dans le domaine du contrôle des armements. Celui-ci a donc de nouveau coparrainé une résolution sur le sujet, laquelle, entre autres, prie instamment la Conférence sur le désarmement d'amorcer des travaux pratiques sur un éventuel traité, en collaboration avec les États dotés d'armes nucléaires. La résolution a

été adoptée à la Première commission par une large majorité de 117 voix contre une (la France) et 16 abstentions. Les États-Unis, qui l'an passé avaient voté contre, se sont cette fois-ci abstenus.

Le Canada s'est aussi montré particulièrement intéressé aux résolutions concernant les armes chimiques et la prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique. La résolution « traditionnelle » relative aux armes chimiques, qui est présentée alternativement par le Canada et la Pologne (cette année était le tour de la Pologne), a encore obtenu le consensus, avec un précieux changement, à savoir l'incorporation du terme « utilisation » dans le paragraphe se rapportant aux négociations à la Conférence sur le désarmement. En ce qui a trait à l'espace extra-atmosphérique, le Canada se réjouit de l'adoption, par la grande majorité des membres du comité, d'une résolution des MNA modifiée. Le vote s'est déroulé comme suit : 130 voix en faveur, aucune contre, et une abstention (É.-U.).

Quelques faits intéressants se dégagent des statistiques de vote de la 41^e session. Soixante-sept résolutions sur le désarmement et le contrôle des armements ont été adoptées par la Première commission, soit une seule de plus qu'en 1985. Estimant qu'une réduction du nombre des résolutions renforcerait la portée des décisions de la Commission, le Canada se réjouit que l'on ait arrêté la pléthore des années précédentes.

Le Canada a appuyé 45 résolutions, soit 67 % de l'ensemble de celles qui ont été adoptées par la Commission, et il en a coparrainé 12. Il n'en avait pas appuyé autant depuis quelques années. De même, il s'est opposé à moins de résolutions (9) et son taux d'abstention (13) a décliné marginalement. Pour ce qui est des résolutions qui sont passées au vote, les tendances du Canada se rapprochaient le plus de celles des États du Benelux (Belgique, Pays-Bas et Luxembourg), ainsi que de l'Allemagne de l'Ouest, de l'Italie, de l'Islande, du Japon et de la Nouvelle-Zélande.

Dans l'espoir de consolider les progrès réalisés à la 41^e session, le gouvernement du Canada s'attachera maintenant à mettre en œuvre, au sein de la Conférence sur le désarmement et de la Commission du désarmement de l'ONU, les résolutions pertinentes au désarmement et au contrôle des armements.



Résolutions relatives au désarmement et au contrôle des armements adoptées au cours de la 41^e session de l'AGNU (Nombre total de résolutions adoptées relativement au DCA — 67)

Les résolutions marquées d'un astérisque ont été coparrainées par le Canada.
Les pays entre parenthèses sont les auteurs de projets de résolution.

NUMÉRO DE LA RÉOLUTION	RÉSOLUTION Résolutions appuyées par le Canada (47, dont 23 adoptées sans vote)	VOTE (Oui/Non/Abstention) (Sans vote)
*41/9 (Costa Rica)	Année internationale de la paix	S/V
41/45 (Mexique)	Traité de Tlatelolco	145-0-7
*41/47 (Australie)	Nécessité urgente de conclure un traité d'interdiction complète des essais nucléaires	137-1-15
41/48 (Égypte)	Zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient	S/V
41/49 (Pakistan)	Zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud	107-3-41
41/50 (Suède)	Emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination	S/V
41/52 (Pakistan)	Arrangements internationaux pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation des armes nucléaires	149-0-4
41/53 (Sri Lanka)	Prévention d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique	154-0-1
41/55A (Bénin)	Déclaration sur la dénucléarisation de l'Afrique	150-0-5
41/57 (Roumanie)	Réduction des budgets militaires	S/V
*41/58D (Pologne)	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	S/V
*41/58A (Autriche)	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	S/V
*41/58C (États-Unis)	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	137-0-14
41/59N (Australie)	Notification des essais nucléaires	130-1-22
41/59F (Chine)	Désarmement général et complet	S/V
41/59H (Suède)	Étude détaillée sur la recherche et le développement à des fins militaires	137-1-17
*41/59J (États-Unis)	Désarmement général et complet	S/V
41/59M (Pérou)	Désarmement classique à l'échelon régional	137-0-7
41/59E (France)	Mesures de confiance et désarmement visant les armes classiques	129-0-21
41/59C (Danemark)	Désarmement classique	S/V
41/59G (Chine)	Désarmement classique	150-0-2
41/59A (Australie)	Interdiction de la conception, de la production, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques	S/V
41/59K (Australie)	Armements navals et désarmement	153-1-1
*41/59L (Canada)	Interdiction de la production de matières fissiles à des fins d'armement	148-1-6
*41/59B (R.-U.)	Informations objectives sur les questions militaires	116-0-26
*41/59O (Cameroun)	Rôle de l'ONU dans le désarmement	S/V
41/60C (RFA)	Études des lignes directrices relatives aux mesures de confiance	155-0-0
41/60J (Mexique)	Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine	S/V
41/60B (Mexique)	Campagne mondiale pour le désarmement	144-0-9
41/60D (Bénin)	Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique	S/V
41/60H (Nigéria)	Programme de bourses d'études des Nations Unies pour le désarmement	154-1-0
41/60G (Yougoslavie)	Troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement	S/V
41/86L (Suède)	Conférence de Stockholm sur les mesures de confiance et de sécurité en Europe	S/V
41/86I (Roumanie)	Conséquences économiques et sociales de la course aux armements	138-1-11
41/86E (Australie)	Rapport de la Commission du désarmement	S/V
*41/86P (Pays-Bas)	Rapport de la Conférence sur le désarmement	101-0-50
41/86R (Inde)	Étude sur la dissuasion	S/V
*41/86A (R.-U.)	Négociations bilatérales relatives aux armes nucléaires	88-0-56
41/86N (Yougoslavie)	Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	14-0-13
41/86C (R.-U.)	Études des Nations Unies sur le désarmement	S/V
*41/86Q (Canada)	La vérification sous tous ses aspects	S/V
41/86H (Mexique)	Hiver nucléaire	140-1-10



NUMÉRO DE LA RÉOLUTION	RÉSOLUTION Résolutions appuyées par le Canada (47, dont 23 adoptées sans vote)	VOTE (Oui/Non/Abstention) (Sans vote)
41/87 (Sri Lanka)	Déclaration faisant de l'Océan indien une zone de paix	S/V
41/61 (Sri Lanka)	Conférence mondiale sur le désarmement	S/V
41/88 (Président)	Désarmement et développement	S/V
41/89 (Malte)	Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée	S/V
41/11 (Brésil)	Zone de paix et de coopération dans le sud de l'Atlantique	124-1-8

REMARQUE : En plus de ce qui précède, les résolutions suivantes ont également été adoptées.

DÉCISION (Mexique)	Programme global de désarmement	S/V
--------------------	---------------------------------	-----

Le gouvernement du Canada a voté contre neuf résolutions

41/51 (Bulgarie)	Garantie des États non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires	106-18-25
41/59D (Tchécoslovaquie)	Rôle des organismes de l'ONU dans la limitation des armements et le désarmement	117-16-19
41/60I (Mexique)	Gel des armements nucléaires	139-12-4
41/60E (Inde)	Gel des armements nucléaires	136-12-5
41/60F (Inde)	Convention sur l'interdiction de l'utilisation d'armes nucléaires	132-17-4
41/86K (Tchécoslovaquie)	Coopération internationale sur le désarmement	118-19-9
41/86B (RDA)	Non-utilisation d'armes nucléaires et prévention d'une guerre nucléaire	118-17-10
41/86F (Argentine)	Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire	130-15-5
41/86O (Yougoslavie)	Recommandations et décisions adoptées à la Dixième session extraordinaire	135-13-5

Abstentions du Canada — 20

41/10 (Mongolie)	Droit des peuples à la paix	104-0-33
41/46A (Mexique)	Cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires	135-3-14
41/46B (Mexique)	Cessation de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires	127-3-21
41/54 (Hongrie)	Cessation des essais d'armes nucléaires	123-3-26
41/55B (Bénin)	Capacité nucléaire de l'Afrique du Sud	139-4-13
41/56 (Biélorussie)	Armes de destruction massive	128-1-25
41/58B (RDA)	Armes chimiques et bactériologiques (biologiques)	100-11-43
41/59I (Iraq)	Interdiction de la conception, de la production, du stockage et de l'utilisation d'armes radiologiques	111-3-38
41/60A (Bulgarie)	Campagne mondiale pour le désarmement	114-3-36
41/86J (Iraq)	Recommandations et décisions adoptées à la Dixième session extraordinaire	128-0-18
41/86M (Yougoslavie)	Rapport de la Conférence sur le désarmement	133-3-17
41/86D (Mongolie)	Semaine du désarmement	123-1-23
41/86G (Argentine)	Prévention d'une guerre nucléaire	134-3-14
41/88A (Malaysia)	Question de l'Antarctique	94-0-12
41/88B (Malaysia)	Question de l'Antarctique	96-0-12
41/88C (Malaysia)	Question de l'Antarctique	119-0-8
41/90 (Roumanie)	Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale	126-1-24
41/91 (RDA)	Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale	117-1-33
41/92 (URSS)	Système global de paix et de sécurité mondiale	102-2-46
41/93 (Iraq)	Armements nucléaires israéliens	95-2-56



L'engagement du Canada en matière de contrôle des armements

« *L'engagement du Canada dans le domaine du contrôle des armements et du désarmement* », tel était le thème d'une allocution prononcée à Edmonton le 8 novembre, par M. Ralph Lysyshyn, directeur, Direction du contrôle des armements et du désarmement du ministère des Affaires extérieures. Voici quelques extraits de ce discours :

« Dans le domaine du contrôle des armements, comme dans tous les autres, la première étape, qui est souvent la plus facile, consiste à établir l'objectif final. En l'occurrence, nos objectifs doivent être à long terme car je ne crois pas qu'il soit réaliste de s'attendre à toucher rapidement le but. Il s'agit là d'une opinion fondée sur l'expérience, et non d'une déclaration de principe. Trop souvent, lorsque nous, qui devons mettre les décisions en pratique, prôtons instamment la patience, les théoriciens du contrôle des armements nous accusent de lenteur délibérée. L'objectif de ceux qui veulent contrôler les armements doit être de les rendre désuets; les meilleurs veulent y parvenir et ceux qui sont compétents en la matière le plus rapidement possible.

On pourrait nuire gravement au processus de contrôle des armements en ne plaçant pas cette question dans son contexte.

Un accord de contrôle des armements décevant, parce qu'il ne contribue pas à assurer la sécurité à laquelle on s'attend, risque de devenir un facteur négatif dans les relations Est-Ouest et, partant, pour notre sécurité. La déception et la méfiance nous amènent à nous désabuser du processus de contrôle des armements et à envisager avec pessimisme les possibilités de progrès.

Dans l'étude des objectifs visés par le processus de contrôle des armements, il est important de nous rappeler que les armes sont le résultat ou le symptôme de la méfiance internationale, et non sa cause première. Le contrôle des armements pourrait limiter, et peut-être même éliminer, certaines des manifestations de cette méfiance, mais il ne touche pas au cœur du problème.

Nous devons voir le contrôle des armements pour ce qu'il est vraiment, c'est-à-dire un outil de gestion de la

concurrence Est-Ouest, un apport à notre sécurité et non une fin en soi.

Le contrôle des armements se situe au cœur du processus de réduction des tensions, du renforcement de la confiance et, partant, de la sécurité. Si nous disons souvent qu'une confiance accrue nous est nécessaire à tous pour arriver à conclure des accords, nous ne devons pas nous laisser prendre au piège et les interpréter comme le signe évident de l'absence de méfiance. S'ils sont respectés, le contrôle des armements et les accords de contrôle des armements peuvent limiter et canaliser la concurrence, mais ils ne la suppriment pas.

En fait, il est intéressant de nous demander ce que serait le monde si l'on convenait de propositions radicales de contrôle comme celles qui ont été étudiées à Reykjavik. D'aucuns déclarent que cela conduirait à de rapides progrès dans certains domaines; d'autres affirment que la réduction du niveau des armements nucléaires ferait émerger les vrais problèmes et que les questions comme celles du déséquilibre des armes conventionnelles, du Proche-Orient, de l'Afrique australe et des droits de l'homme apparaîtraient plus nettement. Je ne suis pas sûr de la réponse, mais les deux hypothèses doivent être sérieusement envisagées.

Par conséquent, s'il faut évaluer avec prudence le processus même de contrôle des armements, il est tout aussi important d'examiner de façon critique les diverses propositions avancées dans ce domaine.

Il importe à cet égard de prendre en considération une large gamme de facteurs, le premier étant les dimensions globales de la rivalité Est-Ouest. Ceci implique que les solutions à trouver tant aux relations internationales qu'au contrôle des armements doivent jouir d'un vaste appui et pouvoir être appliquées largement.

Second facteur, les rapports mutuels entre les divers systèmes d'armes sont très étroits. Plus radicale sera la proposition de contrôle pour des armes données, plus large sera sa portée sur les autres armes. Les progrès réalisés dans un domaine d'armements nucléaires changent l'importance des armes chimiques et conventionnelles.

Enfin, les systèmes d'armes et les armes existent pour différentes raisons, qui relèvent, notamment, de l'écono-

mique, des capacités technologiques, de la géographie, des décisions tactiques et stratégiques, de la politique internationale et, à l'occasion, de la politique nationale. Autrement dit, les divers systèmes d'armes revêtent une importance différente d'un pays à l'autre. Il pourrait donc s'avérer peu réaliste de s'attacher exclusivement à certains systèmes, comme l'ont fait les Américains relativement aux missiles balistiques intercontinentaux soviétiques basés au sol et les Soviétiques à l'égard des missiles de croisière.

Toute approche sérieuse du contrôle des armements, comme l'est celle du Canada, doit donc être prudente; les propositions qui ne produiront pas les effets escomptés, qui seront facilement contournées ou qui ne tiennent pas compte des rapports mutuels complexes auxquels je viens de faire allusion doivent être évitées, car elles sont inutiles ou trompeuses, et peut-être même dangereuses.

La complexité du contrôle des armements et l'interdépendance de ses éléments expliquent la lenteur des négociations et notre répugnance aux propositions déclaratoires. Ces dernières et les solutions miracles prolifèrent dans les débats publics, mais l'expérience montre qu'aucune mesure significative n'a pu être élaborée et poursuivie si elle n'a pas été négociée.

Ceci nous amène à la question du cadre international dans lequel le Canada joue son rôle dans le domaine des armements. Les membres de la Conférence et de plus en plus de Canadiens sont obnubilés par l'image du Canada comme une sorte de *no-man's land* entre les deux superpuissances. En cette ère de missiles stratégiques et de missiles de croisière, cette idée a beaucoup d'attrait. En tant que voisins des États-Unis et partenaires d'un système démocratique, nous partageons inévitablement la menace qui pèse sur ce dernier pays et l'Occident. La situation géographique, le pouvoir et l'effet des armes nucléaires et la façon dont celles-ci sont utilisées rendent impossible pour un peuple massé à la frontière américaine d'éviter cette menace; prétendre que cela est possible, c'est s'illusionner. Notre engagement envers les valeurs démocratiques accroît cette menace et diminue notre capacité de l'éviter. C'est seulement sur le plan géographique que nous sommes situés entre les superpuissances.



C'est cette menace à laquelle nous sommes exposés qui nous donne le droit de nous préoccuper du contrôle des armements, mais c'est un droit que nous partageons avec toute l'humanité et, étant donné la dure réalité de la vie politique, ce droit ne suffit pas à nous conférer un rôle majeur dans ce processus. Car, même si nous nous rendons très bien compte que le Canada sera un champ de bataille en cas de guerre nucléaire importante, cela n'est pas bien compris à l'étranger.

Les nations, dont nos alliés européens, ont pour la plupart tendance à nous considérer à l'abri du danger, loin de la ligne de front, qu'elles situent en Europe. Les superpuissances elles-mêmes ont du mal à comprendre notre point de vue, préoccupées qu'elles sont par l'escalade que pourraient entraîner les affrontements en Europe centrale, l'instabilité du Proche-Orient ou les problèmes d'Amérique centrale.

Dans le monde nucléarisé d'aujourd'hui, l'idée que l'on puisse vivre à l'écart du danger ne tient pas. Il s'agit là, toutefois, d'un concept politique inévitable que nous devons corriger si nous voulons jouer un rôle efficace en politique internationale et dans le contrôle des armements.

Cette difficulté conceptuelle s'aggrave encore lorsqu'on l'envisage dans la perspective d'une guerre conventionnelle. Rares sont les nations qui peuvent se targuer d'être la cible d'aussi peu de menaces directes à leur sécurité nationale que le Canada. Mais, comme une guerre conventionnelle entraînerait très rapidement une guerre nucléaire et que cette dernière nous menace tous, nous avons vraiment intérêt à ce que les problèmes de contrôle des armements conventionnels soient résolus et nous insistons pour participer aux négociations dont ils font l'objet.

Toutefois, ces fausses perceptions ne sont qu'un des obstacles au rôle que nous pouvons jouer. D'autres facteurs limitent notre influence, le principal étant que notre puissance militaire n'a pas besoin d'être contrôlée. Nous n'avons aucune arme nucléaire et très peu d'armes conventionnelles. Nous ne pouvons pas faire grand-chose à ce sujet et nous ne sommes pas prêts à entreprendre une grande campagne de réarmement dans le seul but de participer davantage au contrôle des armements.

Dans les négociations sur le contrôle des armements, le Canada est encore

désavantagé par un autre facteur. Comme je l'ai dit plus tôt, nous sommes une grande puissance. Si notre pays était situé ailleurs dans le monde, nous serions considérés comme une puissance régionale. Or, nous sommes une puissance régionale sans région. Ainsi, malgré notre puissance économique et la superficie de notre pays, nous n'avons pas dans les tribunes internationales le poids de plusieurs pays clients, et nous ne pouvons être le porte-parole de notre région.

Au fil des ans, le Canada a constaté qu'il devait multiplier consciemment les efforts pour surmonter ces handicaps. Il s'est surtout servi des moyens suivants :

- une diplomatie bilatérale dynamique;
- le multilatéralisme, au sein d'alliances et organisations, surtout de l'OTAN, mais aussi de l'ONU et de la CSCE; et enfin
- la compétence, le pragmatisme et le sens des responsabilités.

Une grande partie de nos activités dans le domaine du contrôle des armements ont pour cadre nos relations bilatérales en matière de politique étrangère. Nous avons constaté que les relations nombreuses, voire bonnes, que nous avons avec les États-Unis ne nous donnent pas toujours le poids que nous croyons mériter dans les affaires de sécurité. Mais nous y travaillons. Nous avons appris qu'il ne s'agit pas simplement de dire aux Américains ce que nous voulons, mais d'être en plus capables de leur dire de quelle façon nous croyons pouvoir arriver à nos fins.

L'histoire, la géographie et les valeurs que nous partageons avec les États-Unis nous ont procuré certains avantages, mais les changements de gouvernement et le caractère étonnamment personnalisé de l'élaboration des politiques dans ces secteurs font que notre engagement au contrôle des armements doit être un processus permanent. C'est pourquoi, ce dernier est une priorité constante de notre politique et de nos relations avec les États-Unis et avec nos principaux alliés.

Au niveau bilatéral, notre dialogue avec l'Union soviétique est beaucoup moins suivi; il est loin d'être aussi quotidien que celui que nous avons avec des pays comme les États-Unis et le Royaume-Uni. Il est néanmoins réel et s'accroît. Toutefois, nous ne mettons pas l'accent sur les seules superpuissances.

Nous savons par exemple que les superpuissances ne réduiront pas leurs arsenaux au-delà d'un certain seuil, si les Français et les Chinois ne réduisent pas les leurs. Nos relations bilatérales avec des pays susceptibles de devenir des puissances nucléaires sont aussi d'une importance vitale, si nous voulons empêcher la prolifération qui pourrait nuire au processus, déjà fragile, du contrôle des armements.

Le bilatéralisme est certes une approche valable, mais elle ne suffit pas. À elle seule, notre diplomatie bilatérale ne nous donne pas de voix à la table des négociations; aussi devons-nous faire preuve de créativité au sein des alliances et organisations multilatérales dont nous faisons partie. En établissant des alliances et des coalitions et en œuvrant avec des nations dont nous partageons les points de vue, nous contribuons, au sein de ces organisations, à donner un plus grand poids au Canada. . .

En cherchant à améliorer ses compétences, le Canada a dû choisir des domaines de spécialisation. Nous avons opté pour la vérification, en tant que contribution pratique à la résolution des problèmes que suscitent les négociations du contrôle des armements. La vérification a souvent été écartée comme un stratagème politique, un faux problème ou une question déjà réglée par la technologie moderne. Je voudrais que cela soit vrai. Malheureusement, la vérification continue de poser une série de problèmes techniques qui s'amplifient au lieu de diminuer, à mesure que les armements deviennent plus nombreux, que des changements de types se produisent, que les armements deviennent plus petits et plus rapides et ressemblent davantage aux armes conventionnelles.

Les travaux du Canada sur la vérification ne peuvent pas résoudre le problème de la volonté politique. Ils peuvent toutefois contribuer à régler les problèmes technologiques qui persistent, ce qui aidera à renforcer la confiance et, partant, à susciter la volonté politique.

Pour résumer mes commentaires, je voudrais souligner trois points : nous sommes engagés envers le contrôle des armements, nous le poursuivons activement et, enfin, il s'agit là d'un processus difficile. Ceci n'est pas une profession de foi pessimiste et ne doit pas être considéré comme tel. Il nous faut de la patience et de la persévérance; il nous faut avoir la force de multiplier nos efforts et de nous engager sérieusement à protéger notre liberté et nos valeurs. »



Le Canada accueille un atelier international sur l'échange de données sismiques

L'article suivant est fondé sur un rapport rédigé par le ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

Des experts en communication de données représentant 17 pays se sont rencontrés à Ottawa du 6 au 8 octobre dernier afin d'examiner les problèmes que pose l'échange rapide de données sismiques numériques, sous forme d'ondes. Co-parrainé par la Direction du contrôle des armements et du désarmement du ministère des Affaires extérieures et la Division de la géophysique de la Commission géologique du Canada (Énergie, Mines et Ressources), l'atelier avait pour but d'appuyer les travaux du Groupe d'experts scientifiques (GES) de la Conférence sur le désarmement, qui se rencontre deux fois par an à Genève.

Afin de vérifier l'interdiction complète des essais nucléaires, il faudrait s'entendre sur des arrangements en vue de l'échange international de données sismiques. Créé en 1976, le GES a pour mandat de définir les caractéristiques d'un système qui permettrait un échange de données dont les caractéristiques, sur les plans de la fiabilité et de la rapidité, seraient acceptables pour toutes les parties à un traité d'interdiction complète d'armes nucléaires. À cette fin, il faudrait créer des centres internationaux qui recueilleraient et analyseraient ces données. Les États-Unis, l'Union soviétique, la Suède et l'Australie ont proposé d'exploiter de tels centres. Ces centres ne chercheraient pas à déterminer la nature d'un événement sismique donné (tremblement de terre ou explosion), mais en indiqueraient l'heure et le lieu, ainsi que d'autres renseignements nécessaires pour en établir la nature, notamment sa profondeur, son contenu spectral et la complexité de ses formes d'ondes. Les États intéressés auraient librement accès à ces informations, dont ils tireraient leurs propres conclusions.

Les données à échanger dans le cadre du système de contrôle international proposé appartiennent à deux catégories. Les premières, appelées paramètres ou données du niveau I, sont produites par le pays sur le territoire duquel la station d'enregistrement est située, à partir des sismogrammes continus d'origine, et comprennent les mesures élémentaires



Photo de groupe des représentants de 17 pays qui ont participé à l'atelier sur l'échange de données sismiques, dont le Canada était l'hôte.

telles que l'amplitude des signaux détectés. Ces données peuvent se présenter sous forme analogue (imprimé) ou numérique. Appelées formes d'ondes ou données de niveau II, les données de la deuxième catégorie comprennent les sismogrammes continus eux-mêmes. Le Groupe s'est essentiellement attaché à l'échange relativement simple de données de niveau I, qui prennent le plus souvent la forme de messages de type télex. Pour de tels échanges, on a choisi comme médium le Système mondial des télécommunications (SMT) de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), surtout parce qu'il touche la plupart des pays du monde. Ainsi, le Groupe a mené un certain nombre d'expériences en utilisant le SMT. Le Canada et plus de 30 autres pays ont participé à la plus récente, qui remonte à 1984.

L'échange de données de niveau II, qui sont plus utiles, s'est avéré plus problématique. En effet, leur volume étant très important, elles ne peuvent être facilement traitées par un système de type télex comme le SMT. Bien que les données de niveau I soient plus facilement transmissibles, elles ont, sur le plan théorique, le grand désavantage de représenter une interprétation, par un pays donné, des données de niveau II

dont il dispose, de sorte que leur exactitude n'est pas certaine. Il serait donc préférable que les centres de données communiquent les données de niveau II d'origine aux parties, qui les analyseraient elles-mêmes. Jusqu'à tout récemment, l'insistance avec laquelle l'Union soviétique voulait limiter la communication des données de niveau II (seulement quelques fois par an en réponse à des demandes précises) a provoqué de graves désaccords au sein du Groupe et a entravé la progression de ses travaux. Toutefois, en juillet 1986, l'ambassadeur soviétique à la Conférence sur le désarmement déclarait que l'URSS désirait favoriser l'échange des données à grande échelle, par satellite ou autres moyens. Ce changement apparent de position pourrait donner un nouvel élan aux travaux du Groupe.

En février 1986, le Canada a proposé d'être l'hôte, à l'intention des membres du Groupe, de l'atelier susmentionné, sur les problèmes techniques que pose l'échange de données de niveau II. Cette offre a été favorablement accueillie par les délégations occidentales, mais n'a pas suscité beaucoup d'enthousiasme de la part des représentants du bloc de l'Est. (L'intérêt des Soviétiques s'est toutefois accru après la déclaration de juillet 1986.)

L'atelier réunissait 30 experts en communication représentant les 17 pays suivants : Argentine, Australie, Autriche, Canada, Danemark, Finlande, République démocratique allemande, République fédérale d'Allemagne, Italie, Japon, Pays-Bas, Norvège, Pologne, Suède, URSS, R.-U. et États-Unis. On a encouragé la première participation de pays du bloc de l'Est à ce groupe de travail. Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, et le ministre des Mines, l'honorable Gerald Merrithew, se sont tous deux rendus sur les lieux et ont débattu des questions à l'ordre du jour avec les participants.

L'atelier était axé sur les problèmes que suscite l'échange rapide, d'ordinateur à ordinateur, de données numériques sous forme d'ondes. Le Service international de commutation par paquets, aujourd'hui implanté dans la plupart des pays, est le meilleur moyen d'établir et d'utiliser de telles connexions. À ce sujet, on a reconnu qu'une disposition spéciale devait être prévue pour les pays qui n'ont pas

encore accès au système, particulièrement ceux de l'Europe de l'Est. Les groupes de travail se sont surtout penchés sur le format des messages, les moyens de communication et les protocoles nécessaires à l'utilisation de ces moyens au-delà des frontières nationales. Il y a eu à cette occasion une démonstration impressionnante de la liaison, d'ordinateur à

ordinateur, d'Ottawa aux pays suivants : Australie, Finlande, Allemagne de l'Ouest, Nouvelle-Zélande, Norvège, Suède, R.-U. et États-Unis.

On en est arrivé à un accord général sur le format des messages transmis sous forme d'ondes, on a réglé plusieurs problèmes relatifs à l'utilisation du réseau à commutation par paquets et on

a vivement recommandé le protocole internationalement approuvé pour la liaison par ordinateur. Les résultats de l'atelier seront présentés dans un document de travail canadien à la prochaine rencontre des délégués des pays participants, qui aura lieu en mars 1987. On s'attend à ce que les conclusions de l'atelier soient acceptées par le Groupe, ce qui accélérera les travaux.

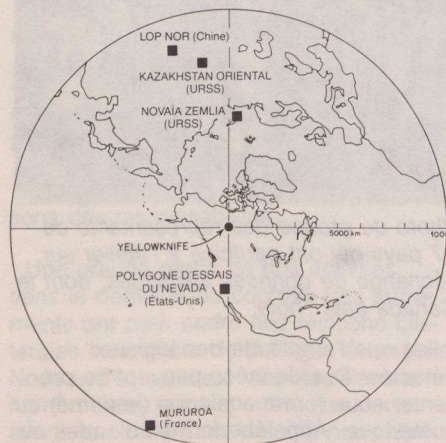
Modernisation de l'ensemble sismologique de Yellowknife

L'article suivant s'inspire d'un rapport du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources.

L'ensemble sismologique situé juste à l'ouest de Yellowknife, dans les Territoires du Nord-Ouest, est en cours de modernisation complète. En entreprenant ce projet à grande échelle, le gouvernement du Canada entend essentiellement contribuer à la création d'un réseau sismique mondial qui pourrait servir à vérifier si l'on respecte une éventuelle interdiction complète des essais. Les transformations, qui devraient être achevées au début de 1989, coûteront près de 4 millions de dollars. Les travaux sont effectués par la Division de la géophysique de la Commission géologique du Canada du ministère de l'Énergie, des Mines et des Ressources (EMR), qui exploite ces installations depuis près de 25 ans.

Installé en 1963, l'ensemble de Yellowknife est depuis resté essentiellement inchangé, si ce n'est des ajouts, apportés en 1974, d'équipement de télémessure analogique reliant les stations éloignées, le centre de contrôle et le centre de traitement par ordinateur automatique. Alors que la plupart des observatoires sismiques consistent en des sismomètres installés sur un seul site, l'ensemble de Yellowknife comprend 18 stations éloignées, toutes équipées d'un sismomètre, réparties à intervalles de 2,5 km le long de deux lignes de 20 km de longueur, orientées nord-sud et est-ouest.

Situé en dehors de l'aéroport de Yellowknife, le centre de contrôle de l'ensemble reçoit, par radio, des données de tous ces instruments. Grâce à un ordinateur, la direction et l'éloignement



L'ensemble sismologique de Yellowknife est en-deçà de 10 000 km de tous les principaux sites d'essais souterrains.

de la source sismique, qu'il s'agisse d'une explosion ou d'un tremblement de terre, peuvent être déterminés à partir de l'ordre d'arrivée aux divers sismomètres des signaux provenant de la source. En outre, en regroupant les données transmises par tous les instruments après un laps de temps approprié (technique dite de formation de faisceaux), des signaux plus petits que ceux transmis par un seul sismomètre peuvent être détectés par l'ensemble, étant donné que les bruits microsismiques non corrélés ont tendance à s'annuler alors que les signaux corrélés se renforcent.

Yellowknife a été choisi comme site de l'ensemble pour plusieurs raisons : la ville est loin des océans, qui sont une source importante de bruits microsismiques; le roc sous-jacent est d'une uniformité inhabituelle et l'isolement du site le protège de la deuxième source importante de bruit, soit l'activité humaine

(circulation, trains et machines industrielles). Très sensible, l'ensemble détecte chaque année des milliers de tremblements de terre et plusieurs dizaines d'explosions nucléaires souterraines. Les données produites sont largement utilisées par les chercheurs du Canada, des États-Unis et de l'Europe, dans le cadre des efforts constants déployés pour trouver des méthodes de détection d'événements de plus en plus petits et en déterminer exactement la nature (tremblement de terre ou explosion), conditions préalables essentielles à une interdiction des essais nucléaires dont il soit possible de vérifier l'observation.

Au cours des ans, l'équipement est devenu quelque peu désuet. Accumulées sur bande au centre de contrôle de Yellowknife, les données sont envoyées à Ottawa environ toutes les deux semaines, délai qui serait inacceptable si un traité d'interdiction des essais entraînait en vigueur. La modernisation consiste donc à remplacer les sismomètres et ajouter un ensemble à quatre éléments (espacés l'un de l'autre d'environ 10 km) de nouveaux sismomètres à large bande. Les données en provenance de ces sites seront relayées par télémessure numérique vers un nouveau centre de contrôle qui les enverra à Ottawa en temps réel, par satellite, grâce à une liaison spéciale. Depuis le financement du projet en juillet 1986, on a commandé un nouvel équipement, on a creusé dans les fronts de falaise des voûtes en berceau d'environ 15 mètres de profondeur afin d'y installer l'équipement à large bande. On a également produit des documents détaillés sur la conception du matériel et du logiciel et, enfin, on a amorcé les travaux sur de nombreux éléments du système à caractère hautement technologique.



Le Canada entièrement d'accord avec la convention sur les armes biologiques ou à toxines

La Convention sur les armes biologiques ou à toxines interdit la mise au point, la fabrication et le stockage de telles armes et stipule leur destruction. La Convention a été négociée à la Conférence du Comité du désarmement et ouverte aux signatures en avril 1972. Le Canada a donné son approbation en septembre 1972. L'accord est entré en vigueur en mars 1975. Jusqu'à présent, plus de 100 États ont donné leur adhésion, y compris tous les pays membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies.

La Convention ne contient pas de dispositions efficaces sur le plan de la vérification. Cela pourrait en partie être un reflet de la conviction, largement répandue à l'époque de la conclusion de l'accord, que la mise au point ou l'utilisation de telles armes n'était pas une éventualité praticable dans un avenir prévisible. Toutefois, les progrès réalisés dans le domaine de la recherche biotechnologique au cours des dernières années ont suscité des inquiétudes concernant ce que d'aucuns voient comme présentant des possibilités accrues de mises au point d'armes biologiques ou à toxines. De fait, on a allégué plusieurs violations de la Convention. Ceci a amené la communauté internationale à se préoccuper davantage de trouver les moyens voulus pour affirmer l'assurance que toutes les parties sont entièrement d'accord avec les termes de la Convention.

On a effectué un pas dans la bonne direction, si petit soit-il, lors de la Première conférence d'examen en 1980, alors qu'il a été convenu que tout pays membre a le droit de demander une réunion consultative, rassemblant des experts dans le domaine, et à laquelle toutes les parties seraient invitées, dans le but de trouver la solution à un problème relatif aux objectifs et à la mise en application de la Convention.

Lors de la Deuxième conférence d'examen, qui a eu lieu à Genève du 8 au 26 septembre, non seulement ce droit a-t-il été réaffirmé, mais on a réalisé davantage de progrès en se mettant d'accord sur une série de mesures visant à renforcer la confiance dans une mise en œuvre efficace de la Convention. Les délégués ont convenu notamment d'échanger des données et de l'information concernant

certains centres de recherche et laboratoires ainsi que les manifestations de maladies infectieuses, dans le but d'encourager la publication des résultats de la recherche biologique pertinente à la Convention et afin de favoriser les contacts entre les hommes de science qui se consacrent à la recherche dans ce domaine. Une réunion spéciale d'experts doit avoir lieu à Genève en avril 1987 afin d'élaborer les modalités pour la mise en application de ces mesures.

Les objectifs premiers du Canada à la Deuxième conférence d'examen étaient : de manifester de manière non équivoque nos préoccupations persistantes à l'égard des incertitudes concernant l'observation des modalités de la Convention; d'affirmer le plein assentiment du Canada aux dispositions de la Convention; d'encourager la discussion impartiale de la recherche biotechnologique permanente et son incidence possible sur la mise en œuvre de la Convention; et de favoriser le consensus concernant la rédaction d'un document final qui introduirait des mesures convenues visant à renforcer la mise en application efficace de la Convention. Nous estimons que ces objectifs ont été atteints.

Voici le texte de la déclaration canadienne à la Deuxième conférence d'examen portant sur les armes biologiques ou à toxines, prononcée le 9 septembre dernier par le chef de la délégation canadienne à la Conférence, M. Arsène Després, conseiller de la mission permanente du Canada à Genève.

« La délégation canadienne est heureuse de l'occasion qui lui est offerte de participer à cette deuxième conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Comme on l'a souvent fait observer, cette convention a un caractère unique en ce sens qu'elle est le premier accord multilatéral conclu dans le but d'éliminer de façon permanente de cette terre toute une catégorie d'armes. L'observation à la lettre, par toutes les parties, de toutes les conditions et obligations de la Convention revêt donc une importance singulière.

Il en va de même de la nécessité d'une adhésion universelle à cet instrument et aux normes qu'il renferme.

Nous ne devons pas perdre de vue le fait que la Convention, lorsqu'elle a été conclue, était vue aussi comme un grand pas en avant vers l'interdiction effective des armes chimiques, possibilité que traduisent son préambule et l'article 9. Les négociations menées à cette fin à la toute récente session de la Conférence sur le désarmement ont soulevé de prudentes espérances que le but final est maintenant à notre portée. La Conférence serait donc bien fondée à demander avec instance une poursuite plus intense de ces négociations. Il est tout aussi important que nous prenions soin au cours de cette Conférence de nous conduire de manière à appuyer cet effort de négociation et, en tout cas, à ne lui porter aucun préjudice.

Tel qu'envisagée par la délégation canadienne, notre tâche ici sera double : examiner impartialement l'application de la Convention depuis son entrée en vigueur; et examiner les moyens d'en renforcer l'efficacité afin que l'on ait davantage l'assurance que toutes les parties s'acquittent rigoureusement de leurs obligations.

C'est une vérité évidente que tous les domaines du contrôle des armes et du désarmement impliquent une course entre les progrès incessants des sciences et de la technologie et les moyens dont disposent les responsables de la politique et les législateurs pour veiller à ce que ces progrès servent à renforcer la paix et la sécurité internationales et non à les saper. C'est dans le domaine de la biotechnologie que se manifeste avec une gravité particulière cette tension entre les progrès scientifiques et techniques — qui peuvent être d'une valeur inestimable pour améliorer la santé, le confort et la sécurité des peuples du monde — et les risques de mauvais emploi à des fins non pacifiques. Depuis l'époque où la Convention est entrée en vigueur, et même depuis la première conférence d'examen, il y a eu d'importants progrès dans diverses branches de la biotechnologie. C'est là un fait qui ressort clairement de la documentation que nous ont présentée les gouvernements dépositaires. Même s'ils découlaient de programmes de recherche parfaitement légitimes et pacifiques, une bonne partie de ces progrès technologiques pourraient être aisément réorientés vers des fins illégitimes du genre qu'interdit la Convention soumise à notre

examen. L'état d'avancement de la biotechnologie est tel, assurément, qu'il est permis de douter de façon légitime que la Convention à laquelle nous sommes tous partie puisse jamais être vérifiable quant à l'application des normes que beaucoup d'entre nous voudraient normalement voir figurer dans un accord important de contrôle des armes et de désarmement.

Il est un autre fait regrettable dont nous devons tenir compte au cours de nos délibérations ici. Par contraste avec la situation qui régnait au moment où s'est réunie la première conférence d'examen, il y a eu dans l'intervalle plusieurs allégations de violations sérieuses de la Convention. Cela est le motif de graves préoccupations. Le Canada accepte que ces allégations n'aient pas été faites à la légère ni en l'absence de preuves sérieuses. Les enquêtes que nous avons menées au sujet des armes à toxines qui auraient été utilisées en Asie du Sud-Est témoignent du sérieux des préoccupations du gouvernement canadien à l'endroit de ces allégations. Ces enquêtes ont formé la base de trois rapports distincts présentés au secrétaire général des Nations Unies. Elles ne prouvent pas de manière concluante, en elles-mêmes, l'emploi d'armes à toxines dans cette région. Elles ne réfutent pas, cependant, la validité des allégations, ni n'apaisent-elles le moindre de nos inquiétudes. Les phénomènes épidémiologiques anormaux qui se sont produits en Asie du Sud-Est au début des années 80 demeurent sans explication suffisante d'après les résultats des enquêtes canadiennes. Le point qui ressort le mieux de l'effort canadien en matière d'enquête dans cette région est la nécessité absolue d'une coopération entière, prompte et sans réserve de la part de toutes les parties directement concernées, si l'on veut que les incertitudes entourant l'observation de la convention soient résolues de manière satisfaisante. Dans le cas de nos propres activités d'enquêtes, ainsi que dans le cas de l'équipe d'experts envoyée dans la région par le secrétaire général des Nations Unies en 1981, cette coopération ne se manifestait pas. Nous remarquons que les incertitudes concernant d'autres violations présumées de la Convention n'ont également pas été résolues. Cela est une situation non satisfaisante et inacceptable.

Devant cet état de choses, dans le doute croissant de pouvoir jamais concevoir des mesures adéquates et pratiques de vérification, et faute de voir se

lever les incertitudes auxquelles ont donné lieu les allégations de non observation, il ne serait que trop facile de se laisser aller à une attitude de désespoir et de passivité. Cependant, une telle approche défaitiste ne pourrait que saper la norme établie contre les armes biologiques. Cette Convention qui demeure un instrument juridique liant tous les États parties en constitue la meilleure expression. Le gouvernement canadien est d'avis que la Conférence devrait avoir pour tâche de chercher à renforcer l'application de la Convention de façon réaliste et pratique. Nous espérons que cette conférence pourra se mettre d'accord sur un choix de mesures à cette fin, qui pourraient être énoncées dans le document final de la conférence sous une forme qui implique un engagement politique, ces documents devant être adoptés par consensus. En particulier le Canada juge hautement souhaitable d'ajouter aux résultats obtenus à la première Conférence d'examen en réaffirmant le droit aux termes de l'article 5, la tenue de consultations ouvertes à tous les États parties au niveau des experts, et en énonçant l'obligation correspondante qui incombe à tous les États parties directement concernés de répondre favorablement à cette demande, de participer aux consultations et de collaborer entièrement à la solution de tout problème lié à l'observation de la Convention. La délégation canadienne est également prête à envisager de façon positive d'autres mesures proposées grâce auxquelles on aurait davantage confiance que la norme fixée contre les armes biologiques est respectée, et qui apporteraient davantage l'assurance que tous les États parties s'acquittent vraiment des obligations légales que renferment la Convention.

Pour conclure, Monsieur le Président, la délégation canadienne réaffirme devant cette assemblée que le Canada n'a jamais possédé d'armes biologiques et qu'il continue à tous égards d'observer pleinement toutes les obligations que lui confère la Convention. Dans l'espoir que cela encourage tous les États membres à collaborer en vue d'un échange plus libre d'information concernant la recherche et le développement en matière de biotechnologie dans nos pays respectifs, la délégation canadienne dépose auprès du Secrétariat de la Conférence, en le priant d'en faire un document officiel de celle-ci, un document qui expose le caractère général et la portée des activités de biotechnologie au Canada et le rôle qu'y joue le gouvernement. »

Cérémonie commémorative de la Journée internationale de la paix

Le 15 septembre 1986, le ministère des Affaires extérieures publiait le communiqué suivant :

« Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, le très honorable Joe Clark, a rendu public aujourd'hui les détails d'une cérémonie spéciale commémorant la Journée internationale de la paix. Cette cérémonie aura lieu dans la rotonde de l'Édifice central, sur la Colline parlementaire, à midi le 16 septembre.



Le sénateur Lowell Murray recevant une trousse de timbres de l'AIP des mains de l'honorable René Marin. Photo MDN

M. Clark a indiqué que cette cérémonie marquait la Journée internationale de la paix, proclamée par les Nations Unies. On la célèbre chaque année le troisième mardi de septembre. Cette journée prend un sens particulier en 1986, qui a été déclarée Année internationale de la paix (AIP) par les Nations Unies.

M. Clark a annoncé que le sénateur Lowell Murray, leader du gouvernement au Sénat et ministre d'État aux relations fédérales-provinciales, représentera le Gouvernement du Canada à la cérémonie. Il a indiqué que les projets spéciaux entrepris par divers ministères pour marquer l'Année internationale de la paix feront l'objet d'une exposition dans la rotonde à compter de midi le 16 septembre. Ces projets entrent dans le cadre du programme canadien de l'AIP, annoncé par M. Clark le 6 mars dernier.



Au cours de la cérémonie, l'honorable René J. Marin, président du conseil d'administration de la Société canadienne des Postes, présentera le nouveau timbre commémoratif émis pour l'Année internationale de la paix. Le directeur de la Monnaie royale canadienne, M. Maurice Lafontaine, présentera une pièce en or de 100 \$ frappée spécialement pour l'AIP en août dernier par la Monnaie royale. Prendront également la parole au cours de la cérémonie M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement et président du comité canadien de l'AIP, ainsi que le général Paul Manson, chef

de l'État-major de la défense du ministère de la Défense nationale.

M. Clark a également indiqué que le carillonneur du Dominion fera sonner les cloches de la Tour de la paix. Ce concert entre dans le cadre du projet d'inspiration privée « Carillon pour la paix ». Pour marquer l'Année internationale de la paix, les cloches sonneront dans plusieurs collectivités canadiennes.

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures a affirmé que la cérémonie du 16 septembre reflète l'engagement

permanent du gouvernement canadien à promouvoir la paix et la sécurité internationales. Elle reflète en outre l'appui que nous accordons aux objectifs de l'Année internationale de la paix, tels qu'ils sont énoncés dans la résolution sur l'AIP dont le Canada est l'un des coauteurs et qui a reçu le consentement unanime de l'Assemblée générale des Nations Unies le 24 octobre 1985. M. Clark a insisté sur le fait que le Canada continuera à faire tout ce qui est en son pouvoir pour atteindre les objectifs précités, non seulement en 1986, mais pendant toutes les années à venir. »

Année internationale de la paix : succès retentissant du concours d'affiches et d'essais

Dans le cadre de l'Année internationale de la paix, le gouvernement fédéral a commandité deux concours nationaux, l'un d'essais sur le thème « Qu'est-ce que la paix et comment puis-je y contribuer ? », l'autre d'affiches sur l'Année internationale de la paix. Ces concours étaient organisés par l'Association canadienne pour les Nations Unies, grâce à une contribution tirée du Fonds du désarmement du ministère des Affaires extérieures.

Chaque concours s'adressait à trois catégories d'âge, soit 12 ans et moins, 13 à 17 ans et 18 ans et plus. Nous avons reçu en tout plus de 800 essais et 1 800 affiches.

Pour la sélection finale des essais, le jury était composé de Mme Cathy Lowinger, du *Children's Book Centre* de Toronto, de M. Yvon Beaulne, ancien ambassadeur du Canada, et de M. Albert Legault, professeur au département des sciences politiques de l'Université Laval de Québec. Pour la sélection finale des affiches, le jury était composé de M. André Masson, artiste canadien, de M. John Evans, photographe d'Ottawa, et de M. John Sadler, directeur intérimaire de l'École d'art d'Ottawa.

Lauréats du concours d'affiches :

Groupe d'âge : 12 ans et moins
Sonya Hatt
St. Stephen (Nouveau-Brunswick)
Alison Rust
Gloucester (Ontario)

13 à 17 ans

Natasha Dastoor
Brossard (Québec)
Kari McMillan
Woodstock (Ontario)

18 ans et plus

Roger Alexandre
Saint-Jean-sur-le-Richelieu (Québec)
Cathy Schmidt
Vancouver (Colombie-Britannique)

Lauréats du concours d'essais :

Groupe d'âge : 12 ans et moins
Nicholas Matthew Kot
Weyburn (Saskatchewan)
Cushing Thompson
Rollingdam (Nouveau-Brunswick)

13 à 17 ans

Leanne Penney
Springdale (Terre-Neuve)
Claude Pigeon
Squatec (Québec)

18 ans et plus

Diana Dainty
Kanata (Ontario)
Serge Meyer
Montréal (Québec)



Les gagnants du concours d'affiches et d'essais de l'Année internationale de la paix, rencontrent M. Clark lors de leur visite aux Nations Unies, le 24 septembre dernier.

Des membres du Groupe consultatif assistent aux séances de la Première commission

L'article suivant a été rédigé d'après un rapport préparé par la mission permanente du Canada auprès des Nations Unies.

Du 12 au 17 octobre, neuf membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements ont visité les Nations Unies afin de mieux connaître et comprendre la Première commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Première commission est la principale instance de l'Assemblée générale qui traite des questions de contrôle des armements, de désarmement et de sécurité internationale. Le programme de New York était destiné à sensibiliser davantage les participants au fonctionnement de la Première commission et d'en tirer profit pour leurs travaux futurs.

Les participants ont été renseignés sur les activités de la Mission permanente du Canada en matière de contrôle des armements et de désarmement, sur les responsabilités de l'ambassadeur au désarmement, sur l'organisation d'ensemble de l'ONU et sur l'ordre du jour de la Première commission. Ils ont eu l'occasion d'entendre les allocutions des représentants de la Pologne, du Cameroun, de la République fédérale d'Allemagne, des États-Unis d'Amérique, de l'Union des républiques socialistes soviétiques ainsi que de certains fonctionnaires du secrétariat de l'ONU. Ils ont assisté à des séances de la Première commission où ils ont pu voir d'eux-mêmes comment se déroule le processus du contrôle des armements et du désarmement. Les membres du groupe ont également pu entendre la principale intervention du Canada, prononcée le 16 octobre par M. Douglas Roche, ambassadeur au désarmement. Enfin, ils ont eu aussi l'occasion d'établir des contacts bilatéraux, d'assister à des séances de l'Assemblée générale et d'autres commissions et de rencontrer des représentants non gouvernementaux aux Nations Unies.

Cette visite leur a permis de prendre davantage conscience des complexités de la diplomatie multilatérale et de la difficulté d'arriver à un accord sur des projets de résolution, et ils ont vu également que le « caractère raisonnable d'une position » n'est pas toujours défini de la même façon par tous les pays. Dans le cadre de leur visite, ils ont sondé et



L'ambassadeur Douglas Roche et des membres du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements, au cours de leur visite aux Nations Unies, en octobre.

approfondi les politiques canadiennes en matière de contrôle des armements et n'ont pas hésité à soumettre leurs propres suggestions à cet égard.

Les dispositions administratives concernant le programme du Groupe consultatif ont été coordonnées par M. Firdaus Kharas, directeur de l'Association canadienne pour les Nations Unies qui, en outre, était responsable de la direction du programme.

Les participants du Groupe étaient les suivants :

M^{me} Cynthia Cannizzo
Professeur
Programme d'études stratégiques
Université de Calgary
Calgary (Alberta)

M. Michel Fortmann
Professeur de sciences politiques
Université de Montréal
Montréal (Québec)

M^{me} Ellen Gould
Project Ploughshares
Saskatoon (Saskatchewan)

M^{me} Joanne Harris
Éducateurs pour la paix
Torbay (Terre-Neuve)

M^{me} Margaret Hoddinott
Institut canadien des études stratégiques
Rexdale (Ontario)

M. Peter Ross
Pugwash étudiant du Canada
Ottawa (Ontario)

M^{me} Jill Lightwood
Island Peace Group
Charlottetown (Î.-P.-É.)

M. Denis Stairs
Professeur de sciences politiques
Université Dalhousie
Halifax (Nouvelle-Écosse)

M. Ish Theilheimer
Opération désarmement
Ottawa (Ontario)



Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures dépose la réponse du gouvernement au rapport du Comité spécial sur les relations extérieures du Canada

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures déposait le 4 décembre la réponse du gouvernement au rapport du Comité mixte spécial du Sénat et de la Chambre des communes touchant les relations extérieures du Canada. Voici quelques extraits de la réponse du gouvernement aux recommandations du comité concernant le contrôle des armements.

Conclusion/Recommandation

16. Nous recommandons que le Canada multiplie ses efforts multilatéraux au sein de l'OTAN, des Nations Unies et dans d'autres tribunes où il est question du désarmement, de même que ses négociations bilatérales avec les États-Unis et l'Union soviétique ainsi qu'avec d'autres pays, afin de faire accepter un ensemble complet de mesures de contrôle des armements. Ces mesures, qui ont été approuvées par le gouvernement, sont les suivantes :

Réponse

Le gouvernement se réjouit de ce que le comité appuie ses six objectifs en matière de contrôle des armements et de désarmement, et il se propose de les poursuivre énergiquement en se servant de toutes les voies diplomatiques appropriées.

Conclusion/Recommandation

16a. Une réduction mutuelle et vérifiable des arsenaux nucléaires, ainsi que des mesures connexes visant à améliorer la stabilité stratégique. Ces dernières doivent comprendre en particulier une réaffirmation du Traité ABM sur les missiles antimissiles, interprété strictement comme interdisant tous les travaux sur les systèmes défensifs, sauf la recherche fondamentale.

Réponse

Le gouvernement croit que la toute première priorité de la communauté internationale devrait être une réduction radicale, mutuelle et vérifiable des arsenaux nucléaires. Le gouvernement va continuer d'exercer des pressions sur les États-Unis et l'Union soviétique pour que ces deux pays respectent le Traité ABM jusqu'à la signature d'un nouveau traité.

Conclusion/Recommandation

16b. Le maintien et le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires.

Réponse

Le gouvernement se réjouit de ce que le comité reconnaisse avec lui la nécessité de maintenir et de renforcer le régime de non-prolifération. L'apparition de nouveaux fournisseurs et de nouvelles technologies nucléaires rend d'autant plus urgente la nécessité de trouver une solution pour contenir cette prolifération. Sur les plans politique et technique, le Canada s'est efforcé à la fois d'empêcher la dissémination des armes nucléaires d'un pays à l'autre, ce que l'on appelle la «prolifération horizontale», et de réduire l'accumulation croissante d'armes nucléaires de plus en plus sophistiquées par les puissances nucléaires, ce que l'on appelle la «prolifération verticale».

Conclusion/Recommandation

16d. L'élaboration d'un traité global d'interdiction des essais nucléaires dont l'application serait mutuellement vérifiable.

Réponse

La négociation d'un traité global d'interdiction complète des essais nucléaires, dont l'application serait adéquatement vérifiable, reste un objectif fondamental de la politique canadienne. Entre-temps, le Canada soumet des propositions aux diverses tribunes chargées de préparer un tel traité, et il travaille à mettre au point les techniques de vérification qui seront nécessaires.

Conclusion/Recommandation

19. Les décisions militaires auxquelles le Canada participe à titre de membre de l'OTAN ne doivent pas être prises sans qu'on ait dûment pesé les conséquences qu'elles auront sur le contrôle des armements. La politique sur le contrôle des armements et le désarmement, d'un côté, et la politique de défense, de l'autre, doivent fonctionner en tandem.

Réponse

Tout examen de la politique de défense tient pleinement compte de la politique du gouvernement en ce qui a trait au contrôle des armements et au désarmement. Ce sont là deux composantes essentielles de

la politique canadienne en matière de sécurité qui ne pourraient être prises en considération indépendamment l'une de l'autre.

Conclusion/Recommandation

20. Nous avons conclu qu'il conviendrait d'améliorer les moyens dont dispose le gouvernement pour formuler une politique sur le contrôle des armements et le désarmement. Nous ne sommes pas en mesure de préciser comment on pourrait améliorer ces moyens mais il faudrait au moins un nouveau mécanisme d'élaboration de la politique qui permette de concilier les vues du ministère des Affaires extérieures et celles du ministère de la Défense nationale. Nous pensons également que la politique étrangère est élaborée de façon plus coordonnée et plus énergique si les grandes orientations que le gouvernement entend lui donner sont régulièrement soumises à la population. Le nouveau service devrait être tenu de faire périodiquement rapport au Parlement.

Réponse

C'est le comité du Cabinet chargé de la politique étrangère et de la défense qui, en dernière analyse, coordonne cette politique, mais le gouvernement reconnaît la nécessité d'un dialogue étroit avec le Parlement. Par conséquent, si les parlementaires le désirent, les deux ministères des Affaires extérieures et de la Défense nationale pourraient faire des présentations périodiques conjointes à une réunion mixte du Comité permanent des Affaires extérieures et du Commerce extérieur, et du Comité permanent de la Défense nationale. Cette initiative, qui s'ajouterait aux mécanismes de liaison interministérielle existants, devrait permettre de répondre aux objectifs de la recommandation. Une participation du public à l'élaboration de la politique dans ces domaines est prévue, notamment par le biais du travail de l'Ambassadeur au désarmement et du Groupe consultatif sur le désarmement et le contrôle des armements ainsi qu'une plus grande disponibilité des ministres en Chambre. En dernière analyse, il appartient aux ministres d'assurer un examen adéquat de la politique de sécurité nationale et de défendre cette politique devant le Parlement. »

Le Canada et l'OTAN

La lettre suivante, adressée au Rédacteur et rédigée par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, a été publiée dans le *Globe and Mail*, le 4 décembre 1986.

« Dans votre éditorial intitulé *Risky Violations* (Dangereuses violations) du 1^{er} décembre, vous avez fait erreur sur le lien qui existe entre la sécurité et le contrôle des armements.

En tant que membre de l'OTAN, le Canada continuera d'assumer sa part du fardeau de la défense collective. En permettant les essais des missiles de croisière air-sol (ALCM), le gouvernement contribue à la crédibilité de la dissuasion nucléaire de l'OTAN. En effet, tant qu'il y aura des armes nucléaires, nous devons recourir à la dissuasion. Par ailleurs, ces essais de missiles de croisière non armés au Canada constituent une modeste contribution comparativement à celle de nos alliés européens, qui ont déployé des missiles armés sur leur territoire. En tant que membre de l'OTAN et partenaire dans la défense de l'Amérique du Nord, notre pays est indiscutablement, mais non inconditionnellement, un allié des États-Unis. Le 28 novembre dernier, j'ai mis en doute la sagesse de la décision prise par les États-Unis de ne plus se conformer au Traité SALT II. Nous avons à maintes reprises exprimé notre opinion à ce sujet; tout dernièrement dans une lettre que le Premier ministre Brian Mulroney a adressée la semaine dernière au Président Ronald Reagan et, il y a deux semaines, dans une discussion que j'ai eue à Ottawa avec le secrétaire d'État américain George Shultz. Le Traité SALT II n'est pas parfait, mais les restrictions qu'il impose valent mieux que pas de restrictions du tout. Notre position à cet égard a toujours été constante, claire et non équivoque.

Il est faux de dire que les essais des systèmes de guidage des ALCM supposent « une coopération au non-respect du Traité SALT II ». Les essais assurent l'efficacité d'une arme donnée, mais n'en déterminent pas le nombre. Les essais d'ALCM au Canada n'ont pas permis aux Américains d'équiper plus facilement leur 131^e bombardier B-52 de missiles de croisière que leur premier. Ce qui importe, c'est que les négociations sur la limitation du nombre de missiles de croisière sont en cours à Genève. Notre gouvernement appuie fermement ces négociations. Nous cherchons à obtenir que les superpuissances s'entendent sur

un nouvel accord de contrôle des armements. Dans l'intervalle, les essais de missiles de croisière contribuent à l'unité de l'Alliance et montrent aux Soviétiques que leurs tentatives de semer la zizanie ne marchent pas. C'est d'ailleurs l'une des raisons pour lesquelles ils sont retournés à la table des négociations à Genève et commencent maintenant à négocier sérieusement. »

Voici un extrait de l'allocution de l'honorable Perrin Beatty, ministre de la Défense nationale, devant les membres de l'Empire Club de Toronto (Ontario) le 15 janvier 1987.

« Les gouvernements qui se sont succédés à la tête du Canada ont tous reconnu que notre sécurité est mieux assurée lorsque le fardeau de la défense est partagé avec des partenaires. Et cela est aussi vrai aujourd'hui qu'hier.

Pour contrer une agression ou faire face à l'intimidation engendrée par les menaces d'agression, il faut disposer de forces militaires capables de dissuader l'ennemi. La supériorité des forces classiques et nucléaires du Pacte de Varsovie en Europe constitue une menace réelle pour les valeurs démocratiques de nos partenaires européens. Le Canada partage ces valeurs avec ses alliés occidentaux; leur sauvegarde ne doit pas être tenue pour acquise et elles doivent être défendues.

Le Canada que nous connaissons ne pourrait survivre à la disparition de la démocratie chez ses alliés naturels. Toute menace contre ces derniers est une menace contre notre pays.

Nous ne faisons pas partie de l'OTAN et nous ne maintenons pas une présence en Europe par simple bonté d'âme. Nous nous sommes engagés à défendre l'Europe parce que si celle-ci perd sa liberté, il deviendra très difficile pour le Canada de garder ses valeurs démocratiques. Il ne doit donc faire aucun doute dans notre esprit que la défense de l'Europe occidentale est vitale pour la défense du Canada tel que nous souhaitons le conserver.

Le territoire canadien est sous la menace directe des missiles nucléaires à longue portée, des bombardiers et des forces sous-marines soviétiques. Notre pays étant situé entre les deux grandes superpuissances nucléaires, les États-Unis et l'Union soviétique, nous ne pourrions échapper aux conséquences d'une

agression de ce dernier contre notre voisin du Sud. Se récuser n'est pas possible. D'ailleurs, cette attitude ne cadre pas avec nos fières traditions, nos croyances et nos responsabilités en qualité de pays démocratique et souverain.

Si l'on tient compte de notre situation géographique, je vois mal comment un Canada neutre serait plus en sécurité et pourrait contribuer à améliorer la situation mondiale seulement en se donnant en exemple. Même si nous pouvions nous le permettre, les coûts de la neutralité pour le Canada seraient encore très élevés. Et nous n'aurions aucune garantie que notre sécurité serait mieux assurée. On est même en droit d'affirmer le contraire. De toute façon, comment même espérer mettre en vigueur cette neutralité et vérifier si elle est respectée ?

En faisant bande à part, le Canada perdrait voix au chapitre quand viendrait le temps de discuter de mesures de sécurité, y compris du contrôle des armements, avec ses partenaires de l'OTAN. Un Canada désarmé ou neutre n'aurait pu s'associer aux mesures de renforcement de la sécurité et de la coopération en Europe, consécutives à la signature de l'acte final de l'Accord d'Helsinki en 1975; il n'aurait pu contribuer au succès de la Conférence de Stockholm, être invité à siéger à la réunion de Vienne sur les suites du processus engagé à Helsinki, participer aux négociations sur le contrôle des armes classiques en Europe ou aux pourparlers alliés sur le contrôle des armes nucléaires.

Est-ce que la dénucléarisation du territoire canadien protégerait mieux les Canadiens ? Malheureusement, ce genre de décision unilatérale n'assure pas la sécurité comme le prétendent ses défenseurs. Un pays dénucléarisé n'est pas nécessairement à l'abri des armes nucléaires. Une telle décision n'éliminerait pas une seule de ces dernières, et les causes de tension entre les deux grands blocs n'en seraient pas diminuées pour autant. Comme le faisait remarquer le *Toronto Sun*, « . . . La dénucléarisation ne servirait qu'à stimuler nos ennemis et à déconcerter nos alliés ». Je pense qu'il ne servirait à rien de dissocier le Canada d'armes et de politiques qui, malgré notre décision, seraient toujours garantes de la sécurité des Canadiens. Avec nos alliés de l'OTAN, nous refusons de nous engager dans cette voix illusoire. »